

« Quand on parle de hockey, on parle de garçons ».

Récits de l'expérience des joueuses de hockey sur glace

Par

Amélie Lorrain

Mémoire présenté à
L'École de service social
en vue de l'obtention de la
Maîtrise en service social

Sous la direction de
Nicolas Moreau

Juillet 2018

RÉSUMÉ

Alors qu'au Canada les femmes ont aujourd'hui plus que jamais accès à l'ensemble des disciplines sportives, elles sont toujours sous-représentées dans les sports historiquement associés aux hommes. Cela est particulièrement vrai pour celles qui investissent le hockey sur glace considérant que pour la saison 2016-2017, elles ne représentaient qu'un peu plus de 13% du nombre total d'inscriptions (Hockey Canada, 2017). La présente recherche s'intéresse donc à l'expérience de femmes qui ont choisi de pratiquer ce sport. Plus particulièrement, elle vise à: 1) rendre compte de leur réalité et 2) identifier des pistes d'action concrètes afin de faciliter l'accès des femmes à ce sport. Pour atteindre ces objectifs, une méthodologie qualitative a été privilégiée. Des entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès de l'échantillon composé de huit participantes afin de recueillir les données. L'analyse de leur discours au moyen d'un cadre conceptuel réunissant la théorie des rapports sociaux de sexe et le concept de discrimination révèle que des traitements inégalitaires persistent et freinent leur participation. Concrètement, à un moment ou à un autre de leur carrière, les joueuses de hockey sur glace subissent diverses formes de discriminations: dans la famille, sur la patinoire, matérielle et organisationnelle, fondée sur le sexe et sur des stéréotypes sexuels ainsi que médiatique.

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
TABLES DES MATIÈRES	iii
REMERCIEMENTS	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	3
1. Mise en contexte	3
1.1 La famille	3
1.2 L'éducation	5
1.3 Le travail	6
2. Recension des écrits	7
2.1 Aspects historiques : fondements du sport moderne.....	8
2.2 Héritage du « mythe de la fragilité féminine »	11
2.3 Le traitement médiatique des sportives.....	13
2.4 Double contrainte.....	14
2.5 Le « vrai » hockey.....	16
3. Objectifs et questions de recherche	17
CHAPITRE 2- CADRE CONCEPTUEL	20
1. Les rapports sociaux de sexe	20
2. Discrimination	26
3. Pertinence du cadre conceptuel	27
CHAPITRE 3: ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE	29
1. Une étude de type qualitative	29
2. Stratégie d'échantillonnage et de recrutement	30
3. Caractéristiques de l'échantillon	31
4. Prise de position	32
5. Méthode de collecte de données: l'entrevue semi-dirigée	33
6. Procédure d'analyse de données	34
7. Considérations éthiques.....	35

CHAPITRE 4- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	36
1. Discrimination dans la famille	36
2. Discrimination sur la patinoire	38
3. Discrimination matérielle et organisationnelle	40
4. Discrimination fondée sur le sexe	41
5. Discrimination fondée sur des stéréotypes sexuels	43
6. Discrimination médiatique	44
7. Dilemme : Jouer dans une équipe féminine ou masculine?	44
8. Pistes d’action proposées par les participantes	45
9. Améliorations	46
CHAPITRE 5- DISCUSSION	48
1. Le contexte particulier du hockey sur glace	48
2. La division sexuelle du « travail sportif »	50
3. Fragilité féminine	54
4. Invisibilisation des hockeyeuses	55
5. Recommandations	56
6. Limites de l’étude	58
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE	62
ANNEXE-A LETTRE DE RECRUTEMENT	71
ANNEXE B- GRILLE D’ENTREVUE	72
ANNEXE C-CERTIFICAT D’APPOBATION DÉONTOLOGIQUE	74
ANNEXE D- FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	76

REMERCIEMENTS

Je tiens à offrir mes plus sincères remerciements à toutes ces personnes qui ont participé à la réalisation de ce mémoire de recherche. Je crois sincèrement que sans l'apport de chacune de vous, ce projet ne se serait jamais concrétisé.

Je remercie énormément les huit femmes qui ont généreusement accepté de donner de leur temps pour partager avec enthousiasme leur histoire ainsi que leur passion du hockey sur glace. Je suis convaincue que vos récits inspireront d'autres femmes tout comme ils m'ont moi-même inspirée.

Je désire également souligner la précieuse contribution de mon directeur de mémoire, Nicolas Moreau. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir poussée à me dépasser en m'offrant des opportunités inespérées. Ta disponibilité, ta collaboration et tes recommandations ont sans aucun doute mené à la réussite de cette recherche.

Merci à mes collègues de classe ainsi qu'à mes enseignant.e.s qui, par leurs questionnements, leurs suggestions et leurs encouragements, ont participé à l'avancement de ce mémoire.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'inestimable soutien de mes proches qui m'appuient inconditionnellement depuis le jour où j'ai manifesté le désir de m'inscrire à la maîtrise. Merci infiniment à mes chères amies, à mon amoureux, à ma famille et à mes parents pour votre soutien, votre compréhension et votre écoute.

Encore une fois, sachez que rien de ce qui suit n'aurait été possible sans vous toutes et tous.

DÉDICACE

*À la mémoire de ma tante Noëlla,
Tu as été et tu resteras une grande source d'inspiration.*

INTRODUCTION

Mon intérêt marqué pour le hockey sur glace ne date pas d'hier. Tout a débuté le jour où mon père m'a amenée à l'aréna pour la première fois alors que j'étais âgée de quelques mois à peine. Compte tenu des quarts de travail variables de ma mère exerçant la profession d'infirmière, j'assistais à la majorité des parties et des entraînements de mon grand frère en compagnie de mon père. Conscients de mon grand attrait pour ce sport, mes parents m'ont inscrite dans une ligue mixte de hockey organisée dès que j'ai atteint l'âge requis, soit cinq ans. À l'heure actuelle, je cumule près de 17 années d'expérience dans ce sport. Tout au long de ma carrière, j'ai évolué au sein d'équipes « masculines ». Bien que j'en garde de très bons souvenirs, je peux confirmer qu'il n'est pas toujours simple pour une fille de se tailler une place au sein d'un alignement composé majoritairement de garçons. À vrai dire, je me suis heurtée à plusieurs défis au cours de ma carrière sportive relativement à l'attitude de quelques parents et entraîneurs qui voyaient d'un mauvais œil ma présence. Ainsi, j'ai toujours dû exceller pour être sélectionnée dans les formations, car à talent égal, j'avais la forte impression que le garçon était privilégié.

Ce n'est qu'au début de l'adolescence que j'ai réellement pris conscience de ce traitement différencié (que je nommerai plus tard dans le mémoire *discrimination*) lorsqu'un de mes entraîneurs m'a indiqué que, contrairement à mes coéquipiers, je ne réaliserai jamais mon rêve de jouer dans La Ligue Nationale de Hockey¹ (LNH) du simple fait d'être une femme. En raison de ma persévérance et de ma passion pour le hockey, j'ai continué à pratiquer ce sport qui en fin du compte m'a apporté énormément de bénéfices sur les plans personnel et social.

¹ La Ligue nationale de hockey (LNH) regroupe des hockeyeurs professionnels au sein de 31 franchises implantées au Canada et aux États-Unis. Depuis sa création en 1917, une seule femme, Manon Rhéaume, y a joué à l'occasion d'une partie hors-concours.

Ce mémoire de recherche représente donc pour moi une occasion inespérée d'allier deux aspects de ma vie qui me tiennent profondément à cœur : le hockey et le travail social. La présente étude s'intéresse au vécu de femmes qui jouent ou qui ont joué au hockey sur glace. Elle sera divisée en cinq chapitres. Le premier présentera la problématique de recherche en traçant un portrait des inégalités entre les hommes et les femmes dans diverses instances y compris celle du sport. Le second abordera le cadre conceptuel qui est une combinaison entre la théorie des rapports sociaux de sexe et le concept de discrimination. Le troisième explicitera la méthodologie privilégiée et le quatrième fera état des résultats de recherche. Enfin, le cinquième chapitre viendra clore ce mémoire et proposera une discussion des principaux résultats.

D'entrée de jeu, je² trouve important de préciser que l'ensemble de ce texte sera féminisé. En tant que femme et féministe, je conteste la règle de grammaire adoptée par l'Académie française selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin » puisqu'elle infériorise les femmes et les rend invisibles (Bergeron, 2014). À l'origine, la langue française « s'est construite au détriment des femmes, placées comme inférieures et non nécessaires : innommables » (Bergeron, 2014, p. 38). Dès lors, la féminisation de ce mémoire permet non seulement de « faire apparaître les femmes » (Bergeron, 2014, p. 38) dans les écrits, mais également de faire sortir de l'ombre les joueuses de hockey sur glace en mentionnant leur discours et leurs expériences dans une langue qui les respectent.

² L'utilisation de la première personne sera privilégiée tout au long de ce mémoire vu la proximité de la chercheuse avec le sujet étudié et son désir de transparence.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Le premier chapitre de ce mémoire proposera un aperçu de la place des femmes au sein des sociétés contemporaines occidentales. Dans un premier temps, je vais illustrer la manière dont l'organisation sociale contribue actuellement à la production et au maintien d'inégalités entre les femmes et les hommes dans divers domaines de la vie. Dans un second temps, je présenterai une recension des écrits qui s'intéresse spécifiquement au rôle du sport dans la production de cette hiérarchie sexuée, mais aussi dans sa contestation.

1. Mise en contexte

Le XXe siècle représente une période charnière pour l'histoire des femmes au Canada. Grâce aux luttes menées par les mouvements féministes de cette époque, celles-ci ont remporté de nombreuses victoires contribuant à améliorer leur place au sein de la société. L'obtention du droit de vote, l'entrée sur le marché du travail et l'accès aux études supérieures illustrent quelques-uns de ces gains (Dumont & coll., 1992). En dépit de ces avancements, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent encore aujourd'hui. Dès lors, des pratiques discriminatoires³ traversent la sphère privée et publique entretenant une hiérarchie entre les « sexes » (Mennesson, 2006). Dans les paragraphes suivants, j'aborde les trois des grandes institutions sociales qui perpétuent ce fossé : la famille, l'école et le travail.

1.1 La famille

Tout d'abord, la famille joue un rôle central dans la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes puisque « [...] c'est dans la famille que s'impose l'expérience précoce de la division sexuelle du travail et de la représentation légitime de cette division [...] » (Bourdieu,

³ Le concept de discrimination sera défini ultérieurement.

1998, p. 92). Bien que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis les années 1950 au Canada, elles assument toujours une grande part du travail domestique et des soins des enfants (Lalimace & Charron, 2015). En raison des attentes différenciées, les femmes se voient imposer des responsabilités pour lesquelles il est estimé qu'elles ont du « talent » alors que ces mêmes obligations sont jugées comme plutôt incompatibles avec les activités généralement associées aux hommes (Thompson, 1991). Conséquemment, il y a une division genrée des obligations domestiques. D'un côté, les femmes effectuent surtout les tâches quotidiennes à savoir la préparation des repas, le lavage et le nettoyage, tandis que de l'autre, les hommes réalisent les travaux occasionnels, dont tondre la pelouse, sortir les ordures et entretenir le véhicule. Autrement dit, en plus de s'occuper des enfants, les mères sont responsables des tâches récurrentes et répétitives qui sont rarement valorisées et qui s'actualisent à l'intérieur du domicile (Lalimace & Charron, 2015).

De récentes études ont cependant montré que les hommes sont désormais plus impliqués que leurs prédécesseurs au sein de la famille (Gagnon, 2009; Lacroix, 2013; Lalimace & Charron, 2015). À cet égard, les pères ont davantage tendance à prendre part aux activités domestiques, telles que les travaux ménagers et les soins des enfants, qu'auparavant. Concrètement, dans les familles qui ont des enfants âgés de quatre ans et moins, les hommes accordent quotidiennement une demi-heure de plus qu'en 1998 au travail domestique (Lacroix, 2013). Néanmoins, cette évolution s'avère insuffisante compte tenu du fait que les mères dédient environ sept heures de plus par semaine que les pères pour la réalisation de ces obligations domestiques (Pronovost, 2005). De plus, il n'en demeure pas moins que lorsque les responsabilités familiales sont partagées entre les conjoints, la « charge mentale », principe introduit par Haicault (1984), incombe aux femmes, c'est-à-dire qu'elles planifient, délèguent et organisent tout le travail domestique (Lalimace & Charron,

2015). Enfin, s'il est vrai que les hommes sont plus impliqués dans la vie familiale, ceux-ci sont davantage perçus comme venant en aide aux femmes dans l'accomplissement des tâches qui leur sont destinées (Lalimace & Charron, 2015).

1.2 L'éducation

Dès leur plus jeune âge, les filles et les garçons intériorisent par le biais de la famille les rôles qui leur sont socialement dévolus :

Le caractère asymétrique des rôles joués par la mère et le père au sein de la famille, de même que leurs responsabilités différenciées dans le soin et l'éducation des enfants, constitue l'un des premiers et plus importants éléments de socialisation. Cette division sexuelle du travail constitue le premier cadre social de référence des enfants. Elle préside jour après jour à l'élaboration de leur identité de sexe ainsi qu'à leur inscription dans la division sociale des sexes (Descarries & Mathieu, 2009, p. 50).

Par conséquent, cette socialisation différentielle a des répercussions directes sur leur parcours scolaire. Bien que les femmes soient désormais plus nombreuses que les hommes à détenir un grade universitaire, elles sont peu représentées dans les secteurs d'éducation lucratifs (OCDE, 2018). Lorsqu'elles mènent des études postsecondaires, elles se concentrent davantage dans les domaines des sciences de la santé, des sciences sociales et de l'éducation, comparativement à leurs homologues masculins qui s'orientent vers les mathématiques, l'ingénierie et les sciences physiques (Frénette & Coulombe, 2007). Généralement, cette décision est susceptible d'engendrer ultérieurement des disparités salariales puisque les professions investies par les femmes proposent un salaire inférieur à celui offert aux hommes. Par voie de conséquence, même si aujourd'hui, les femmes ont théoriquement l'occasion d'accéder à tous les champs d'études, leur orientation professionnelle est encore influencée par des stéréotypes sexuels selon lesquels il y a des domaines qui conviennent aux femmes et d'autres aux hommes (Dumont & coll., 2003; OCDE, 2018).

1.3 Le travail

Dans les dernières décennies, le taux d'emploi des femmes s'est progressivement rapproché de celui des hommes. Malgré ce progrès, elles sont toujours moins présentes dans les emplois rémunérés et reconnus (OCDE, 2018). Ainsi, les femmes travaillent en moyenne un nombre d'heures inférieur à celui des hommes par semaine. À cet effet, elles sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. Plus précisément, les trois quarts (75,8%) des postes à temps partiel sont occupés au Canada par des femmes âgées de 25 à 54 ans. Cela dit, elles sont moins sujettes qu'avant à choisir ce type de travail considérant qu'en 1976, cette proportion était de 89% (Moyser, 2017).

Les raisons justifiant ce choix diffèrent chez les femmes et chez les hommes. En fait, comme les femmes ont hérité de la responsabilité de la prise en charge de l'éducation des enfants et des tâches ménagères, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel pour mieux concilier leurs responsabilités familiales avec celles du travail (Gagnon, 2009; Moyser, 2017). Pour 67,2% des travailleuses à temps partiel, il s'agit d'une décision volontaire. Plus spécifiquement, le quart d'entre elles travaillent moins de trente heures par semaine pour s'occuper des enfants. En contrepartie, cette même raison est seulement invoquée par 3,3% des hommes travaillant à temps partiel (Moyser, 2017). Par ailleurs, ce sont majoritairement les femmes qui s'absentent du travail pour « [...] faire face aux difficultés de court terme au sein du ménage [...] » (Tremblay, 2003, p. 86). Ce sont également ces dernières qui subissent le plus d'interruptions de carrière pour prodiguer des soins informels à un membre de la famille (OCDE, 2018). Dans ce contexte, il n'est donc guère étonnant que les Canadiennes soient en général moins payées que les Canadiens (Cool, 2010). Cette disparité salariale s'explique en partie par : a) la distribution des femmes et des hommes dans des secteurs d'emplois distincts (Moyser, 2017); b) la conciliation famille-travail. Ce choix

professionnel peut, en effet, se traduire par une diminution du revenu, une absence d'avantages sociaux et une faible possibilité d'avancement de carrière (Fudge, Tucker, & Vosko, 2002).

De plus, les professions choisies par les femmes sont habituellement associées aux rôles qui leur sont traditionnellement dévolus en lien avec les activités domestiques et les soins (Benoit, 2000). En d'autres termes, il y a un prolongement des fonctions occupées par les femmes dans la sphère privée à la vie professionnelle. En outre, le travail des femmes est discriminé étant donné que « [...] les professions à prédominance féminine ont tendance à être assorties de taux de rémunération inférieurs aux professions à prédominance masculine, même à niveau de compétences égales » (Moysier, 2017, p. 31). Enfin, cet écart salarial entre les femmes et les hommes montre que ces dernières subissent une discrimination considérant que pour un emploi équivalent, elles perçoivent encore un salaire inférieur à celui de leurs homologues masculins (Moysier, 2017).

2. Recension des écrits

Au même titre que la famille, l'école et le marché du travail, l'institution sportive est elle aussi porteuse d'inégalités entre les sexes. Le sport tel qu'on le connaît aujourd'hui a subi d'importantes transformations au fil du temps. Pendant des années, une multitude de raisons a été invoquée pour tenir à l'écart les femmes des milieux sportifs. Pour mieux comprendre cette évolution, il est nécessaire de s'intéresser aux conjonctures sociales et culturelles qui ont influé sur le développement du sport au cours des années. Dans les paragraphes ci-dessous, les enjeux marquants de la pratique sportive des femmes d'hier et d'aujourd'hui seront présentés.

2.1 Aspects historiques : fondements du sport moderne

En Amérique du Nord, le sport contemporain puise ses racines dans la tradition victorienne britannique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (Theberge, 2000). À cette époque, la masculinité et la féminité apparaissent comme deux entités contraires. Alors que les hommes sont définis comme forts et compétitifs, les « vraies » femmes sont considérées comme fragiles, faibles et délicates (Leonard II, 1998). Selon cette conception de « l'idéal féminin », les femmes sont moralement et spirituellement fortes, mais physiquement et intellectuellement faibles (Hargreaves, 1986). En raison de cette soi-disant infériorité féminine, il est inconcevable que celles-ci puissent intégrer le monde du sport qui s'articule autour du concept de la « masculinité hégémonique », c'est-à-dire d'une représentation idéalisée de la masculinité qui prône la rudesse, la compétitivité et la subordination des femmes (Connell, 1990). Par sa « nature », le sport encourage les hommes à incarner cette forme de masculinité afin de prouver leur prétendue supériorité naturelle sur les femmes (McKay & Laberge, 2006). À une époque où l'organisation du travail entraîne les hommes à passer plus de temps à l'extérieur du foyer familial afin d'assumer leurs responsabilités de pourvoyeurs, l'éducation des garçons passe alors par leurs mères et leurs institutrices. Par crainte qu'ils « [...] deviennent « mous » et que la société se féminise » (Messner, 1992, p. 14), le sport organisé connaît un véritable essor puisqu'il représente un moyen pour les hommes de leur inculquer une « vraie masculinité », en dehors de la sphère domestique. Autrement dit, le sport a été créé *par et pour* les hommes (Coakley & Donnelly, 2009).

Vers la fin du XIX^e, des Canadiennes s'initient à quelques activités sportives auparavant destinées exclusivement aux hommes telles que le patinage, la natation, le tennis et le hockey sur glace. Au même moment, l'exercice physique s'étend à une plus grande proportion de la population avec l'avènement de la bicyclette qui octroie aux femmes le droit de se déplacer à leur convenance.

Bien que le nombre de femmes faisant de l'exercice physique soit encore marginal, il s'avère suffisamment élevé pour semer l'inquiétude chez les acteurs influents de la société. En fait, quoique les médecins et les religieux ne les interdisent pas complètement, ils soutiennent que les sports féminins doivent être exercés selon des dispositions bien précises (Detellier, 2015). Ces élites redoutent, entre autres, la masculinisation des femmes sportives étant donné qu'à l'origine, le sport amateur a été conçu pour viriliser les hommes. L'Église catholique craint que la pratique d'une activité sportive porte atteinte aux valeurs familiales traditionnelles. Les médecins sont, quant à eux, surtout inquiets des répercussions de l'activité physique sur l'accomplissement de la « fonction originelle » des femmes, c'est-à-dire la reproduction. Parmi les médecins, certains craignent également que celles-ci développent des aptitudes physiques qui leur permettraient de rivaliser avec celles des hommes et ainsi, renverser l'idée selon laquelle ils sont « naturellement » plus forts. Malgré cette tension, à cette époque où les problèmes de santé se multiplient (tuberculose, fièvre typhoïde, décès prématurés), le sport est perçu comme un moyen d'améliorer la santé et de rehausser la puissance de la nation (Detellier, 2015). Dans cette perspective, des activités de faible intensité sont prescrites aux femmes afin qu'elles soient en meilleure forme pour assurer leur vocation maternelle et par le fait même, le renouvellement des générations (Bohuon, 2012). Comme celles-ci n'ont de reconnaissance qu'à travers ce rôle, elles ont le devoir de veiller à ne pas compromettre leur « destinée » par des exercices affaiblissants pouvant abîmer leur « délicat » système reproducteur (Theberge, 1989; Leonard II, 1998). Le sport féminin n'est donc pas une fin en soi, mais un moyen pour améliorer leur santé reproductrice.

Pendant la première moitié du 20^e siècle, l'inclusion des femmes au sein de la sphère sportive sème toujours la controverse. À cette période, le débat s'articule principalement autour de la délimitation des activités qui sont jugées acceptables et appropriées à leur condition physique

précaire (Hargreaves, 1986). En guise de solution, un modèle sportif adapté aux femmes apparaît dans les écoles et les universités. Dès lors, elles sont autorisées à accéder aux disciplines sportives dites féminines qui restreignent la concurrence et qui proposent des épreuves moins exigeantes physiquement (Theberge, 1995). Cette institutionnalisation du sport en deux catégories, qui distinguent les hommes des femmes, a renforcé le « mythe de la fragilité féminine ». Ainsi, lorsqu'elles sont autorisées à concourir aux Jeux olympiques à partir de 1900, elles sont admises à un nombre limité d'épreuves qui mettent en valeur la féminité telles que la gymnastique, le patinage artistique et l'athlétisme (Theberge, 1989). Bien qu'elles y soient incluses, la participation olympique des femmes est loin de faire l'unanimité. Elle est même remise en question par plusieurs y compris par le fondateur de l'olympisme moderne lui-même, le Baron Pierre de Coubertin, qui affirme lors des Jeux de Stockholm de 1912 que:

Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs. (De Coubertin, 1912)

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, la pratique sportive des femmes ne suscite plus autant de débats. En fait, plutôt que de vouloir limiter leur accès à l'ensemble des sports, elles sont encouragées à prendre part aux activités qui valorisent leur féminité pour, d'une part, plaire aux hommes en vue du mariage et d'autre part, renforcer leur corps maternel (Detellier, 2015). Autrement dit, le sport n'est donc toujours pas une fin en soi. Précédemment opposés à la plupart des sports par crainte qu'ils masculinisent les femmes ou menacent leur système reproducteur, les médecins et les religieux sont davantage en faveur de leur participation, « [...], mais celle-ci doit s'accomplir dans des conditions qui exaltent des caractéristiques féminines garantes de l'ordre hétérosexuel » (Detellier, 2015, p. 58). Par conséquent, les sports favorables à l'inclusion des femmes louangent l'hyperféminité, le mariage et la reproduction (Detellier, 2015). À l'inverse, les

activités qui ne mettent pas de l'avant cette vision idyllique de «la sportive hétérosexuelle » sont mal perçues (Detellier, 2015, p. 64).

À cette même période, les mouvements féministes entament une série d'actions pour dénoncer les obstacles et les inégalités structurelles auxquels les femmes se heurtent dans tous les champs de la société, dont celui du sport (Theberge, 2000). Ces luttes visent notamment à faire reconnaître leur droit à participer aux disciplines sportives de leur choix incluant celles qui sont historiquement associées aux hommes (Laberge, 2004). Grâce à ces initiatives, de nombreux gains ont été réalisés pour la condition féminine sur les plans social et politique dont les retentissements se font encore sentir aujourd'hui (Theberge, 1995). Sur ce point, dans les dernières décennies, le nombre de femmes pratiquant des sports dits « masculins » a progressé considérablement tout comme les occasions sportives qui leur sont proposées (Detellier, 2015). Malgré ces avancées, ces dernières rencontrent encore des défis susceptibles d'affecter leur participation qui seront présentés brièvement dans les paragraphes suivants.

2.2 Héritage du « mythe de la fragilité féminine »

De nos jours, les femmes pratiquant une activité sportive luttent toujours contre des préjugés et des mentalités archaïques (Lachheb, 2008). Ceci est d'autant plus vrai pour celles qui s'adonnent à des sports traditionnellement masculins qui « [...] sont considérés comme pouvant déformer le corps féminin ou en altérer la féminité, arguments qui aujourd'hui encore contribuent à l'exclusion *officielle* des femmes d'un certain nombre d'épreuves sportives » (Bohuon, 2012, p. 28). Effectivement, elles sont toujours écartées de certaines compétitions olympiques, comme le décathlon. De même, elles ont dû patienter jusqu'en 2014 pour être autorisées à prendre part pour la première fois à l'épreuve de saut à ski à l'occasion des Jeux de Sochi (Bohuon, 2012). De surcroît, lors de la plupart des événements sportifs, les femmes et les hommes sont rarement

opposés. Ce traitement asymétrique renforce l'idéologie essentialiste héritée de la période victorienne prétendant que ces derniers soient physiquement supérieurs aux femmes (Detellier, 2015).

Le modèle olympique témoigne de la force et de la permanence du « mythe de la fragilité féminine » étant donné que la participation des femmes y a longtemps été restreinte (Theberge, 1995). En guise d'exemple, les femmes sont exclues de l'épreuve du 800 mètres en athlétisme à la suite des Jeux de 1928 jusqu'en 1960 du fait qu'elles sont jugées comme étant trop fragiles pour courir une telle distance. Pendant cette période, elles sont uniquement autorisées à prendre part à des courses qui n'excèdent pas 200 mètres (Theberge, 1989). À l'instar des Jeux olympiques, d'autres compétitions présentent une même discipline selon des modalités de pratique différentes pour les femmes et les hommes. À titre d'exemple, lors du tournoi de tennis de Roland-Garros, les joueuses disputent un maximum de trois manches pour gagner la partie au lieu de cinq pour les joueurs (Bohuon, 2012). Aussi, les règles de certains sports sont modifiées lorsqu'ils sont joués par des femmes comme dans le hockey féminin où les mises en échec sont proscrites (Theberge, 1995). Par conséquent, la persistance des formes adaptées de sports révèle une sous-valorisation des capacités des femmes et reflète des résistances de la part d'institutions sportives à l'égard de leur participation et de leur capacité à performer (Menesson, 2006).

En somme, ces divergences sous-tendent les croyances selon lesquelles les athlètes féminines ne sont pas aussi douées que leurs congénères masculins menant, ce qui mène à une hiérarchisation des pratiques sportives entre le masculin et le féminin (Menesson, 2006). En d'autres termes, le monde sportif est encore profondément imprégné de la suprématie masculine (Saouter, 2010). Sur ce point, les « versions masculines » de certains sports représentent la référence en ce qui concerne les standards de performance et de pratiques reconnues (Coakley & Donnelly, 2009).

Corollairement, le sport féminin est alors présenté comme étant de moindre qualité et auxiliaire au « vrai » sport, c'est-à-dire celui exercé par les hommes (Theberge, 1995).

2.3 Le traitement médiatique des sportives

À l'exception des Jeux olympiques et de quelques évènements d'envergure internationale, les performances des femmes sont très peu médiatisées et sont souvent éclipsées par celles des hommes (Eastman & Billings, 2000; Coakley & Donnelly, 2009). Plusieurs études illustrent que les diverses plateformes médiatiques accordent considérablement plus de visibilité aux sports masculins comparativement aux sports féminins (Eastman & Billings, 2000; Harris & Clayton, 2002; Cooky, Messner, & Hextrum, 2013). À titre d'exemple, lors du prestigieux Championnat de basketball de division 1 de la *National Collegiate Athletic Association* (NCAA) de 2006, une analyse de la couverture médiatique écrite a dévoilé qu'environ 76% des articles publiés concernaient le tournoi masculin comparativement à 23 % pour le féminin (Kian, Vincent, & Modello, 2008). Qui plus est, lorsque l'attention médiatique est dirigée à l'endroit des femmes, il n'est pas rare que les journalistes en profitent pour faire mention de leurs homologues masculins (Wensing & Bruce, 2003; Kian, Vincent, & Modello, 2008).

Les sports pratiqués par les femmes ne bénéficient que peu d'attention de la presse. Généralement, ce sont ceux jugés comme étant socialement acceptables pour la condition féminine, dont la gymnastique, le patinage artistique et le tennis qui sont les plus susceptibles d'être diffusés par les médias. De ce fait, les disciplines misant sur la force ou l'affrontement physique sont souvent exclues du paysage médiatique lorsqu'elles sont pratiquées par des femmes. À l'inverse, les sports masculins les plus souvent présentés impliquent justement de la robustesse (Tuggle & Owen, 1999).

De plus, certains médias s'attardent davantage à l'apparence physique des sportives qu'à leur talent et leurs réussites (Mennesson, 2006). À ce sujet, elles font encore l'objet de remarques en lien avec leur beauté et leur corps (Eastman & Billings, 2000) ainsi que leur « sex appeal » et leur féminité (Christopherson, Janning, & Diaz McConnell, 2002). D'après une étude d'Eastman et Billings (2000), les femmes reçoivent trois fois plus souvent de qualificatifs en lien avec leur apparence physique que les hommes qui sont surtout symbolisés par des qualités athlétiques. Alors que ceux-ci sont régulièrement présentés comme des « gladiateurs », le discours médiatique met l'accent sur les rôles traditionnels de « la sportive hétérosexuelle », c'est-à-dire qu'il la dépeint en tant que mère, épouse et conjointe plutôt qu'athlète (Vincent, 2004). Cela dit, cette tendance tend à s'amenuiser dans les dernières années avec la transition vers un vocabulaire plus neutre dans quelques médias (Christopherson, Janning, & Diaz McConnell, 2002). À partir des journaux étudiants de l'Université d'Ottawa, MacKay et Dallaire (2009) ont montré que les pratiques journalistiques sont désormais moins dévalorisantes et stéréotypées. Toutefois, certains auteurs nuancent cette évolution qui est essentiellement perceptible dans les petits marchés médiatiques ou ceux qui se spécialisent en matière de sports féminins (Cooky, Messner, & Hextrum, 2013). Somme toute, même si le sport féminin a connu une véritable croissance dans les dernières années, la majorité des médias continuent d'ignorer les sportives en tant qu'athlètes ce qui contribue à répandre l'illusion que le sport est un domaine exclusivement masculin (Harris & Clayton, 2002; Cooky, Messner, & Hextrum, 2013).

2.4 Double contrainte

Depuis qu'elles ont fait leur entrée dans l'univers sportif, les femmes ne cessent d'ébranler les représentations traditionnelles de la féminité véhiculées par les diverses instances de la société. Elles ont prouvé qu'elles étaient capables de performance et ont contesté leur « fatalisme génétique

» (Saouter, 2010, p. 108). Néanmoins, même si leur participation est de plus en plus acceptée, elle ne doit pas pour autant menacer la hiérarchie sexuée. Dans cette perspective, lorsque les performances des athlètes féminines se rapprochent trop de celles des hommes, les institutions sportives remettent aussitôt en doute leur statut de « vraie femme ». Plutôt que de contredire l'argument de la supériorité « naturelle » du masculin, leurs exploits soulèvent de soupçons quant à leur appartenance à la catégorie de sexe féminin. Par exemple, lors des championnats du monde d'athlétisme en 2009, la Sud-Africaine Caster Semenya, qui a établi un record à l'épreuve du 800 mètres, a immédiatement été accusée d'être un homme (Saouter, 2010; Bohuon, 2012). En réalisant cette prouesse, elle a « [...] malheureusement performé son genre : elle n'a pas fabriqué une féminité exemplaire » (Bohuon, 2012, p. 13). Ainsi, les doutes à l'endroit des sportives ne font que reconduire le préjugé selon lequel elles sont faibles (Bohuon, 2012).

En lien avec ce qui précède, les sportives, en particulier celles qui transgressent les normes sociales en intégrant des milieux « dits masculins », se voient imposer une double contrainte, soit être femme tout en étant performante dans leur sport (Menesson, 2006). Ces injonctions génèrent une pression pour ces dernières à qui l'on demande à la fois de :

[...] produire des performances de genre « masculines » sur les stades ou dans les gymnases, tout en maîtrisant, plus ou moins parfaitement, des comportements de genre « féminins », souvent associés au travail de l'apparence corporelle, afin de répondre au moins partiellement aux attentes institutionnelles, largement partagées par les « hommes » de la pratique (Menesson, 2006, p. 12).

De là, elles reçoivent des messages contradictoires puisqu'au fond, on leur demande d'exceller dans leur sport tout en veillant à ne pas avoir le physique de l'emploi (Lachheb, 2008). Ce dilemme est d'autant plus important pour les athlètes professionnelles qui doivent cadrer avec les critères de beauté socialement acceptés si elles ne veulent pas être marginalisées par les médias et les

commanditaires. Finalement, ce paradoxe reconduit l'idéologie voulant que la participation des femmes aux activités physiques dénature le genre féminin (Bohuon, 2012).

2.5 Le « vrai » hockey

Puisque le hockey sur glace occupe une place centrale dans ce mémoire, cette dernière section situe brièvement son développement. Pour une grande partie de la population canadienne, le hockey sur glace représente beaucoup plus qu'un sport ou qu'un simple passe-temps, il est l'un de ses principaux symboles identitaires (Robidoux, 2001); il est son sport national d'hiver (McKinley, 2006). Partout au pays, jeunes et moins jeunes s'y adonnent depuis des générations (Robidoux, 2001). Généralement, le hockey sur glace est glorifié pour sa mise en scène d'un « [...] idéal de masculinité ancré dans l'agression et la domination physique » (Theberge, 1995, p. 109). Alors que la violence est réprimée dans l'ensemble de la société, elle fait partie intégrante de ce sport dans lequel la force et l'intimidation sont fréquemment employées pour vaincre l'adversaire (Whitson, 1994). Autrement dit, le fondement du hockey sur glace repose sur le modèle d'une hégémonie masculine valorisant une masculinité empreinte de force, de rudesse et de compétitivité (Gruneau & Whitson, 1993).

Au Canada, les femmes commencent à pratiquer ce sport vers la fin du XIXe siècle dans un contexte où leur intégration à l'univers sportif est au cœur de nombreux débats dans la société. Dans les décennies qui suivent, le hockey féminin ne cesse de susciter pour le moins de l'ambivalence: ou bien il jouit d'une popularité comparable à celui joué par les hommes dans des villes minières du Nord de l'Ontario ou bien il est interdit au public d'assister aux joutes dans certaines communautés (McFarlane, 1994). Ce n'est qu'au terme des années 60 que survient une augmentation de la participation des femmes dans ce sport (Stevens, 2006). Cela représente un avancement vers l'égalité entre les femmes et les hommes étant donné qu'avant cette période, on

décourageait les femmes d'y prendre part sous prétexte que le hockey sur glace est un sport masculin incohérent avec la féminité (Gruneau & Whitson, 1993).

Bien que les femmes aient aujourd'hui davantage de chances d'accéder à cette discipline, des préjugés et stéréotypes persistent et influencent la façon dont elles pratiquent leur sport. En principe, le hockey « féminin » et le hockey « masculin » proposent sensiblement la même réglementation à l'exception des mises en échec qui sont bannies dans le premier. En interdisant cet élément clé, le jeu des femmes est discrédité et perd de son attrait (Theberge, 1995; Weaving & Roberts, 2012). Il est alors perçu comme un remplacement au « vrai hockey », c'est-à-dire celui joué par des hommes; celui de La LNH (Theberge, 1995). Implicitement, cette décision d'exclure cette composante corporelle renvoie à l'idée qu'elles sont trop faibles pour les supporter (Weaving & Roberts, 2012). Voilà pourquoi dans les années 1960, la ringuette⁴, qui n'implique pas de contacts physiques, est conçue expressément pour les femmes en tant que solution de rechange au hockey sur glace masculin (Theberge, 2000).

3. Objectifs et questions de recherche

À la lumière de ce qui précède, il a été montré que les femmes subissent un traitement asymétrique dans divers champs d'activités sociales. Cela est d'autant plus vrai pour celles qui « osent » s'aventurer dans des milieux traditionnellement masculins. Cette étude vise à produire des connaissances quant au vécu des femmes qui sont justement sorties des sentiers battus en pratiquant un sport jugé « masculin », soit le hockey sur glace.

⁴ La ringuette est un sport « féminin » qui s'apparente au hockey sur glace. Ces deux sports présentent des similitudes : ils se jouent sur une patinoire, impliquent une confrontation entre deux équipes et cinq joueuses par équipe sont opposés sur la glace. L'objectif est le même : compter plus de buts que l'autre équipe. Plutôt que de se jouer avec un bâton possédant une palette et une rondelle, la ringuette implique un bâton sans palette et un anneau en caoutchouc. Outre l'équipement, les règlements diffèrent aussi.

En sociologie du sport, les années 80 marquent un déplacement épistémologique avec le passage d'études portant spécifiquement sur les femmes à des études proprement féministes. Influencées entre autres par le courant de pensée des « cultural studies », celles-ci s'intéressent notamment aux rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport (Laberge, 2004). Dès lors, ce changement délimite le début d'un foisonnement de recherches portant sur les femmes qui investissent des sports « masculins ». Depuis, certaines se sont penchées sur la construction de l'identité sexuée des boxeuses, des haltérophiles et des joueuses de soccer (footballeuses) de haut-niveau (Mennesson, 2006), la socialisation particulière des culturistes (Roussel & Griffet, 2004) et les sources de motivation des footballeuses (Scraton & coll., 1999).

En ce qui a trait à l'étude des femmes hockeyeuses, ce sont surtout les écrits anglophones qui se démarquent dans la littérature par leur diversité. À titre d'exemple, la recherche de Bean, Forneris et Robidoux (2014), qui porte sur l'expérience de joueuses âgées de 11 et 12 ans évoluant dans une équipe féminine et de leurs parents, conclut que le hockey féminin est unique et se distingue du hockey masculin par ses règles (la longueur des parties est écourtée et les mises en échec sont exclues), le soutien positif des parents envers les filles et l'aspect moins sérieux entourant les parties. Pour ces auteurs, ce modèle différent proposé par le hockey féminin encourage le travail d'équipe, l'amitié et le plaisir. Tandis que de leur côté, Weavings et Roberts (2012) s'intéressent aux répercussions de l'exclusion des mises en échec dans le hockey féminin qui selon eux reproduisent les inégalités entre les hommes et les femmes. Ils avancent que cet aspect du jeu devrait être réintroduit graduellement afin de démentir l'idéologie de la fragilité féminine et lui donner davantage de crédibilité.

À mon grand étonnement, j'ai constaté une absence de recherches francophones sur ce sujet, et ce, même après avoir consulté d'innombrables bases de données. Ce qui confirme que « Le

hockey, bien qu'omniprésent dans l'imaginaire et la mémoire collective des Québécois, est pourtant absent des productions des intellectuels (Bélanger, 1996, p. 540)». Conséquemment, la pertinence sociale de cette recherche se situe, d'une part, dans le fait qu'elle comble un vide dans la littérature francophone relativement à l'expérience des femmes jouant au hockey sur glace et, d'autre part, qu'elle révèle les différentes formes de discrimination vécues par les participantes au cours de leur carrière. L'objectif de cette recherche est donc double: en premier lieu, de rendre compte de l'expérience de femmes qui pratiquent le hockey sur glace et en second lieu, de réfléchir à des pistes d'action pour améliorer l'accès des femmes à ce sport. En outre, la question de recherche est la suivante : *Quels sont les obstacles à la participation des joueuses de hockey sur glace?*

CHAPITRE 2- CADRE CONCEPTUEL

Ce deuxième chapitre proposera une présentation du cadre conceptuel mobilisé pour ce mémoire. Il s'agit d'une combinaison entre la théorie des rapports sociaux de sexe et le concept de discrimination. Dans la première section, je ferai d'abord la distinction entre les notions de « sexe » et « genre » pour éclaircir l'utilisation des rapports sociaux de « sexe » plutôt que de « genre ». Je poursuivrai avec la présentation de la théorisation des rapports sociaux de sexe émanant du féminisme matérialiste pour conclure cette partie avec les liens qui unissent cette théorie et le concept de discrimination. Dans la seconde section, je proposerai une définition descriptive de la discrimination. En guise de conclusion, j'expliciterai la pertinence de ce cadre conceptuel spécifique à cette recherche.

1. Les rapports sociaux de sexe

1.1 « Sexe » et « genre »

Lorsque l'on étudie les rapports entre les hommes et les femmes, il est essentiel de définir les concepts de sexe et de genre. Afin de bien les contextualiser, il m'apparaît important d'aborder brièvement les trois principaux paradigmes d'interprétation de sexe et du genre qui, comme on le verra, ont grandement évolué au cours de l'histoire.

Jusqu'au début du XX^e, la conception essentialiste qui est répandue parmi certaines féministes de la première vague en France, propose qu'il n'y ait pas de distinction entre le sexe et le genre puisqu'ils s'inscrivent dans la même perspective biologique (Mathieu, 1989), c'est-à-dire que les comportements, attitudes et qualités propres au genre féminin ou masculin sont l'effet direct du sexe biologique de la personne (Nicholson, 2009). À titre d'exemple, en raison de leur biologie, les femmes vont « naturellement » tendre vers les tâches domestiques et les soins des enfants.

Enfin, dans cette première formulation, seul le terme sexe est utilisé puisqu'on lui attribue la même signification que le genre (Baril, 2005).

En 1949, ce premier paradigme est bouleversé dans la foulée de la parution de l'ouvrage *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir qui révolutionne la façon de penser le sexe et le genre avec sa citation devenue célèbre : « On ne naît pas femme, on le devient » (de Beauvoir, 1949, p. 285). À partir de ses travaux, des féministes de la deuxième vague ont développé une nouvelle perspective, soit le « fondationnalisme biologique » tel que nommé par Nicholson (1999, p. 55). Dans cette seconde conception, les caractéristiques propres au genre féminin et masculin, telles que leurs valeurs et leurs comportements, ne sont plus perçues comme étant uniquement imputables à la biologie, mais plutôt à des constructions sexistes (Baril, 2015). Dès lors, une distinction est établie entre le sexe et le genre. À cet effet, bien que le sexe demeure une donnée biologique regroupant deux catégories (homme ou femme), le genre renvoie alors à l'aspect social, c'est-à-dire à des caractéristiques socialement construites (Oakley, 1972).

Dans les années 1970, des chercheuses matérialistes et postmodernes françaises critiquent ce courant puisqu'il conçoit toujours le sexe de manière binaire (Baril, 2015). Leur conception marque une rupture avec les courants précédents étant donné qu'elles considèrent que le sexe, tout comme le genre, est une construction sociale (Nicholson, 1999). Pour ces féministes, il y a un inversement du rapport causal soutenu par le premier paradigme au sens où le genre devient la cause et le sexe son résultat (Baril, 2015). En d'autres termes, « [...] c'est la division hiérarchique des humains en deux genres, masculin/féminin, qui construit la bicatégorisation sexuelle » (Baril, 2015, p. 128). Pour certaines de ces auteures, les termes « sexe social » ou « les rapports sociaux de sexe » sont préférés aux concepts de sexe et de genre pour mettre l'accent sur leur caractère construit (Baril, 2005). À l'instar des féministes matérialistes (appelé aussi troisième vague), la théorie des rapports

sociaux de sexe a été préférée dans le cadre de ce mémoire puisqu'elle s'intéresse au système qui sépare et hiérarchise les humains en deux classes, les hommes et les femmes.

1.2 La théorisation des rapports sociaux des sexes

Dans les années 70, les travaux de féministes françaises marquent donc une rupture avec les courants dominants de l'époque en matière de condition féminine. Cette nouvelle génération de féministes va vivement critiquer la théorie classique des sexes qui justifie les différences entre les hommes et les femmes quant aux attentes à leur égard et à leurs fonctions en s'appuyant sur une thèse essentialiste (Daune-Richard & Devreux, 1992). Ces pionnières proposent alors la « [...] déconstruction des catégories biologiques sur lesquelles fonctionnent les sciences sociales » (Daune-Richard & Devreux, 1992, p. 8). À partir de cette dématérialisation, Mathieu (1971) pense la relation entre les hommes et les femmes en tant que rapport social dans lequel hommes et femmes sont distribués en deux catégories sociales qui « [...] se définissent dans et par leur relation » (Daune-Richard & Devreux, 1992, p. 9). Parallèlement, Delphy (1970) expose le fondement « matériel » de l'oppression des femmes, c'est-à-dire qu'elle introduit l'idée que le concept du travail ne comprend pas uniquement le travail professionnel, mais également le travail invisible qui est effectué gratuitement à l'intérieur de la sphère privée (Galerand & Kergoat, 2013). Plus spécifiquement, elle met au jour l'existence de ce qu'elle appelle un mode de production domestique (Delphy, 1970) qui s'articule autour de la disponibilité constante des femmes au service de la famille (Fougeyrollas-Schwebel, 2000). Par leurs propositions théoriques, ces femmes (on pense entre autres à Mathieu et Delphy) ont contribué à tracer les contours de la théorisation des rapports sociaux de sexe en proposant une analyse matérialiste de l'oppression des femmes.

Afin de parvenir à une meilleure compréhension de la notion de rapports sociaux de sexe, il est essentiel de définir préalablement ce qu'est un « rapport social ». À ce propos, Kergoat (2005) révèle le caractère fondamental de ce concept en proposant une définition exhaustive:

Le rapport social peut être assimilé à une « *tension* » qui traverse la société; cette tension se cristallise peu à peu en « *enjeux* » autour desquels, pour produire la société, pour la reproduire ou « pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir », les êtres humains sont en confrontation permanente. Ce sont ces enjeux qui sont constitutifs des groupes sociaux. Ceux-ci ne sont pas donnés au départ, ils se créent autour de ces enjeux par la dynamique des rapports sociaux (p. 95).

En d'autres termes, les rapports sociaux positionnent dans une relation dichotomique des groupes sociaux aux intérêts les plus souvent antagonistes autour d'enjeux qui sont spécifiques à une société à une époque donnée (Daune-Richard & Devreux, 1992). Dès lors, ces groupes ne peuvent exister qu'à travers ces rapports puisqu'ils sont le fruit de cette opposition et non une réalité préexistante; ils sont socialement construits (Kergoat, 2005). En outre, les rapports sociaux sont multiples et agissent simultanément dans l'ensemble des espaces sociaux sous trois formes : exploitation, domination et oppression (Dunezat, 2004). Pris individuellement, un rapport social ne peut à lui seul appréhender les phénomènes sociaux (Kergoat, 2012). Ainsi, ils sont, d'après le vocable de Kergoat (2010, p. 61), *consubstantiels*, c'est-à-dire que « [...] aucun d'entre eux ne détermine la totalité du champ qu'il structure. C'est ensemble qu'ils tissent la trame de la société et impulsent sa dynamique ». De même, ils sont *coextensifs* étant donné qu'ils « [...] se coproduisent mutuellement » (Kergoat, 2012, p. 136). Ainsi formulée, la sociologie matérialiste des rapports sociaux propose de raisonner non plus seulement en termes de classes, mais également en termes de rapports de production de sexe et de « race » (Dunezat, 2016). Le croisement des rapports sociaux de classe, de sexe et de « race » permet ainsi de rendre compte de l'hétérogénéité au sein même du groupe de femmes en reconnaissant que les positions qu'elles occupent et leurs expériences d'oppression sont ponctuées par tous ces rapports (Juteau, 2010). En admettant la

multiplicité des situations, on évite l'écueil de réduire « [...] les femmes à une catégorie unique, la femme générique » (Juteau, 2010, p. 68). Enfin, pour les féministes matérialistes, aucun rapport n'a préséance sur les autres (Kergoat, 2000), ils sont plutôt considérés comme transversaux, car leur imbrication permet d'analyser la complexité d'une réalité sociale (Juteau, 2010).

À partir de la définition du concept de « rapport social » précédemment explicité, il est possible de définir les rapports sociaux de sexe: « [...] les groupes sexués ne sont pas le produit de destins biologiques, mais sont d'abord des *construits sociaux* ; ces groupes se construisent par tension, opposition, antagonisme, autour d'un enjeu, celui du travail (Kergoat, 2010, p. 63)». À l'instar des autres rapports sociaux, les rapports sociaux de sexe ont une base dite matérielle, en l'occurrence le travail, qui recouvre non seulement le travail salarié, mais aussi, le travail domestique gratuit (Kergoat, 2010). Cette redéfinition du travail a mené à penser autrement la division sociale du travail, c'est-à-dire en termes de division sexuelle du travail (Dunezat, 2016). Étant donné que les rapports sociaux de sexe ne sont ni perceptibles ni mesurables, la division sexuelle du travail représente un objet privilégié pour étudier le rapport hiérarchique entre les hommes et les femmes (Kergoat, 2005).

Découlant des rapports sociaux de sexe, la division sexuelle du travail est transversale étant donné qu'elle s'étend à l'ensemble des formes de travail qui organisent les sphères de la société (Galerand & Kergoat, 2013, p. 46). Ainsi, la division sexuelle réaffirme la place asymétrique des femmes et des hommes en ce qu'elle implique « [...] l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive [le public] et des femmes à la sphère reproductive [le privé] ainsi que, simultanément la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée » (Kergoat, 2005, p. 97). D'après Kergoat (2000), deux principes sont à l'œuvre dans l'organisation de l'ensemble du travail et sont justifiés par l'idéologie naturaliste : d'une part, le *principe de*

séparation qui atteste qu'il existe des travaux destinés exclusivement aux femmes et aux hommes, et d'autre part, le *principe hiérarchique* qui prétend qu'une valeur supérieure est accordée au travail de l'homme vis-à-vis de celui de la femme. Néanmoins, cette forme de division sociale du travail n'est pas immuable. En fait, bien que ces principes organisateurs existent dans toutes les sociétés, leurs modalités varient et se transforment au cours de l'histoire par l'influence des divers rapports sociaux. Bref, les situations évoluent, mais ce qui demeure stable c'est l'écart entre les groupes de sexe et leur hiérarchisation (Kergoat, 2005).

Outre la dimension matérielle, les rapports sociaux de sexe ont une base symbolique désignée par Haicault comme la « doxa de sexe » (1993). Pour cette auteure, cette composante idéelle, qui combine entre autres des croyances, des stéréotypes et des représentations sociales, occupe une place centrale dans la reproduction de ces rapports (2000) :

Pièce et instrument du système symbolique, la doxa de sexe contribue à la reproduction dynamique, politique et économique du rapport social dans la mesure où elle propose, « comme allant de soi », un système de significations qui légitime la position respective des sexes, ici et là, dans les espaces économique, politique et symbolique. (Haicault, 1993, p. 9) ».

Généralement, la « doxa de sexe » s'exprime au quotidien de manière implicite par l'intermédiaire d'une variété de signes: langage, plaisanteries et gestes ainsi que de signifiants : œuvres d'art, films, photographies, etc. (Haicault, 2000). De même, les discours doxiques sont largement répandus dans les symboles reliés au pouvoir, au sport et à la guerre (Haicault, 1993). Par conséquent, la fonction principale de la « doxa de sexe » est de présenter comme allant de soi la position hiérarchique infériorisant les femmes et ainsi, de légitimer leur mise à l'écart des instances de décision (Saint-Criq & Prévost, 1992). En résumé, cette dimension idéelle des rapports sociaux de sexe rappelle que :

la place éternelle, légitime de la femme est une position en retrait, décalée, périphérique ou subalterne, mais toujours à côté ou en arrière, voire au service. Une place toute naturelle d'assistante, de préparatrice, de pourvoyeuse naturelle, de réparatrice, de séductrice. La place devant, visible, en avant et en haut, est tacitement tenue comme légitimement masculine [...] (Haicault, 2000, p. 56).

Dans le cadre de ce mémoire, je propose que la discrimination soit l'effet des rapports sociaux de sexe. À mon sens, les comportements discriminatoires à l'œuvre dans le monde du hockey sur glace, qui sont souvent à peine perceptibles, matérialisent les contrecoups de ce système de domination qui hiérarchise la différence sexuelle. Puisque les rapports sociaux de sexe ne sont pas immuables, en dévoilant les discriminations à l'égard des joueuses, il est possible de mettre au jour une réalité peu parlée dans laquelle les femmes peuvent se reconnaître et ainsi, entreprendre collectivement une lutte pour apporter des changements. Pour mieux saisir le sens de mon propos, je propose une définition descriptive de la discrimination dans la section suivante.

2. Discrimination

De manière générale, la discrimination fait référence à l'action de distinguer et de traiter de façon différente, le plus souvent de manière défavorable, des individus par rapport à d'autres placés dans semblable situation. Ce traitement a pour effet d'altérer l'égalité (Liotard, 2017). En pratique, la discrimination est difficile à cerner puisque, d'une part, il est possible qu'elle ne soit pas perçue comme telle par ceux qui l'occasionnent et, d'autre part, il se peut qu'elle soit considérée comme une pratique habituelle pour les personnes qui en font l'objet (Liotard, 2017). La première éventualité illustre que les pratiques discriminatoires peuvent paraître comme relevant de l'ordre des choses. Alors que le second scénario montre que la discrimination peut parfois être si profondément intériorisée qu'elle suscite à peine des réactions; elle paraît « normale » pour les personnes discriminées (Liotard, 2017).

Par ailleurs, la discrimination se présente sous différentes formes. Dans le milieu sportif, divers traitements discriminatoires affectent les sportives : installations, temps de pratique, salaire, couverture médiatique, etc. (Liotard, 2017). De manière insidieuse, une discrimination médiatique est à l'œuvre dans le sport qui s'actualise par la mise en valeur des habiletés masculines et de la violence. Ce traitement médiatique prend part à l'infériorisation des pratiques féminines en plus de limiter les possibilités des sportives et, par le fait même, contribue à leur marginalisation (Héas & coll., 2009). Conséquemment, la population discriminée, en l'occurrence les femmes, vit de la discrimination de performance puisque celles-ci se doivent d'être meilleures que les hommes pour avoir une place dans une équipe masculine (Héas & coll., 2009). Pour Delphy (2008, p. 63), cela représente l'expression traditionnelle de la discrimination, c'est-à-dire que les femmes « [...] devraient « mériter » ce que les autres ont de droit ». Finalement, afin de lutter contre ces discriminations « négatives », des discriminations « positives » sont mises de l'avant (Héas & coll., 2009). Les secondes agissent donc en réponse aux premières pour rétablir l'égalité. Concrètement, il s'agit de mesures ou de politiques visant à accorder un « traitement préférentiel » à des groupes qui vivent de la discrimination (Fassin, 2003).

3. Pertinence du cadre conceptuel

Bien que jusqu'à maintenant peu de travaux se soient aventurés à combiner ces deux concepts, il m'était impossible de les penser séparément. Il est à noter que de prime abord, je m'intéressais aux défis susceptibles d'affecter la participation des joueuses de hockey sur glace. Cela étant dit, mon terrain m'a menée à repenser mon objet de recherche en termes de discrimination. Compte tenu de ce déplacement, je ne pouvais passer sous silence une partie de la réalité des interviewées sous prétexte qu'aucune théorie ne cadrerait parfaitement. J'ai donc fait l'exercice d'articuler un cadre conceptuel rendant intelligible les rapports asymétriques entre les

hommes et les femmes dans la pratique du hockey sur glace et des discriminations qui en résultent. Bien que quantitativement, elles soient en effet de plus en plus nombreuses à pratiquer ce sport (ce qui en soi représente une amélioration remarquable), il n'en demeure pas moins qu'une division sexuelle s'opère toujours. À ce propos, elles sont effectivement plus nombreuses, mais comme on le verra au travers des résultats, des inégalités et des différences perdurent affectant ainsi les modalités d'accès et de pratique à ce sport. À mon sens, les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans la pratique du hockey sur glace sont non seulement porteurs d'inégalités, mais aussi imbriqués de pratiques discriminatoires qui entraînent le désistement ou une sous-représentation des femmes. En d'autres mots, en pensant les rapports sociaux de sexe, il est possible d'examiner la répartition différentielle des femmes en plus d'appréhender les discriminations contribuant à maintenir l'écart entre les hommes et les femmes dans cette pratique sportive. Loin de moi l'idée d'être fataliste, l'emploi de ce cadre conceptuel répond à mon ambition de mettre au jour un pan d'une réalité jusque-là ignorée ou cachée en vue d'y apporter des changements et ultimement, de réduire ce fossé entre hommes et femmes.

CHAPITRE 3: ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE

Dans ce troisième chapitre, j'expliciterai les principaux aspects méthodologiques de cette étude. Tout d'abord, je présenterai, de manière générale, la méthodologie qualitative et je montrerai sa pertinence pour atteindre mon objectif de recherche. Ensuite, j'aborderai les techniques méthodologiques retenues, la stratégie d'échantillonnage et de recrutement, les caractéristiques de l'échantillon, la méthode de collecte de données ainsi que la procédure d'analyse des données recueillies. Pour terminer, les considérations éthiques seront exposées.

1. Une étude de type qualitative

Depuis la fin des années 1970, deux perspectives méthodologiques sont désormais reconnues dans le champ des sciences humaines et sociales pour étudier empiriquement une réalité sociale: les recherches quantitative et qualitative. La première est notamment utilisée pour recueillir des renseignements sur des points spécifiques auprès d'un grand nombre de personnes alors que la seconde est employée pour analyser plus en profondeur des réalités sociales. Du fait de leurs singularités, l'une ou l'autre de ces approches peut s'avérer plus pertinente selon l'objet de recherche (Turcotte, 2000).

Dans le cadre de ce présent travail, la méthodologie qualitative est privilégiée puisqu'elle permet : a) d'appréhender des phénomènes sociaux sous l'angle des acteurs directement concernés (Poupart & Lalonde, 1998), b) d'obtenir une compréhension détaillée de la réalité des joueuses de hockey sur glace « [...] telle qu'elle est vraiment vécue et perçue par les sujets » (Poisson, 1991, p. 14) et c) de leur donner véritablement une « voix » en mettant en valeur leur parole et en reconnaissant leur expertise (Groulx, 1998).

2. Stratégie d'échantillonnage et de recrutement

En recherche qualitative, la stratégie d'échantillonnage diffère des méthodes classiques utilisées dans les recherches quantitatives qui reposent habituellement sur des techniques probabilistes. Dans les études qualitatives, la technique de recrutement se fait plutôt par choix raisonné, c'est-à-dire par une sélection volontaire et choisie de sujets selon des critères prédéterminés. Les échantillons - dans le champ du qualitatif - sont regroupés en deux catégories : l'échantillonnage par cas unique et par cas multiples. Pour cette recherche, j'ai choisi l'échantillonnage par cas multiples par homogénéisation. J'ai décidé de constituer un groupe relativement homogène, composé des joueuses de hockey sur glace afin de connaître l'expérience de ce groupe spécifique par rapport aux discriminations rencontrées au cours de leur carrière. Cependant, cette homogénéisation est à mettre en lien avec notre volonté de diversification interne (Pires, 1997) selon les variables suivantes : âge, nombre d'années d'expérience, niveau de jeu et type d'équipe. En outre, ce principe de diversification mis de l'avant dans les échantillons qualitatifs par cas multiples correspond à mon désir de « [...] donner le *panorama le plus complet possible* des problèmes ou situations, une *vision d'ensemble* ou encore un *portrait global* d'une question de recherche » (Pires, 1997, p. 155).

Afin de constituer l'échantillon par homogénéisation, la technique d'échantillonnage par « boule de neige » a été appliquée. Concrètement, j'ai demandé à des informatrices de diffuser la lettre de recrutement (Annexe A) à des femmes susceptibles de prendre part à la recherche, qui, à leur tour, ont procédé de la même manière, jusqu'à l'obtention du nombre souhaité de participantes (n=8) (Ouellet & Saint-Jacques, 2000).

3. Caractéristiques de l'échantillon

Pour participer à cette recherche, les femmes devaient répondre aux critères suivants: être âgée de 18 ans et plus, être francophone et cumuler au moins huit années d'expérience dans des équipes de hockey institutionnalisées féminines ou masculines⁵. Au début de ce mémoire, j'avais l'ambition de recruter cinq participantes. Cependant, il s'est avéré que l'« effet boule de neige » provoqué par ma stratégie d'échantillonnage m'a permis d'accroître la taille de mon échantillon à un total de huit femmes. Ce nombre s'est révélé approprié puisque la saturation empirique de données a pu être atteinte, c'est-à-dire que les dernières entrevues ne fournissaient plus d'éléments nouveaux ou différents pour justifier plus de participantes (Pires, 1997).

De cet échantillon composé de huit participantes, six d'entre elles jouent toujours au hockey sur glace. Malgré ma volonté de recruter exclusivement des femmes qui pratiquent encore aujourd'hui ce sport, j'ai choisi d'inclure dans cette étude deux femmes qui ont arrêté de le pratiquer il y a cinq et sept ans. J'ai ainsi jugé que leur expérience contribuait à la production de connaissances et que le biais de mémoire, dans ce contexte, était si ce n'est négligeable, au moins compensé par la richesse de leur discours. Pour avoir un portrait détaillé de mon objet de recherche, je n'ai pas restreint mon étude à une seule catégorie de joueuses; mon échantillon comprend donc des femmes qui ont joué autant avec des équipes féminines que masculines dans le calibre récréatif et compétitif. Le tableau 1 présente les principales informations sociodémographiques des participantes.

⁵ Dans le cadre de cette étude, j'emploie la notion d'«équipes féminines» lorsque je fais référence à celles qui sont composées exclusivement de femmes. J'utilise l'expression «équipes masculines» pour renvoyer à celles qui comprennent majoritairement des hommes et donc, minoritairement des femmes. Par ailleurs, les termes « équipes masculines » et « équipes mixtes » seront utilisés comme synonyme puisque qu'ils présentent la même définition d'après le discours des femmes.

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques des participantes de l'étude (n=8)

Participantes	Âge	Années d'expérience	Calibre joué selon le type d'équipe			
			Récréatif		Compétitif	
			Masculine	Féminine	Masculine	Féminine
Anika B.	25	13		X		
Chloé N.	32	22			X	X
Isabelle L.	44	9	X	X		
Josée R.	40	35		X	X	
Meng M.	24	19	X			X
Noémie P.	24	8	X			X
Vanessa D.	23	9	X			
Vanessa V.	30	10	X	X		

En moyenne, les participantes de cette étude ont 30 ans et cumulent plus de 15 années d'expérience en tant que joueuses de hockey sur glace. Parmi ces femmes, sept d'entre elles ont fait des études de niveau universitaire et sont nées au Canada.

4. Prise de position

Comme mentionné précédemment, j'avais réellement à cœur de mettre en valeur la parole des femmes dans le cadre de ce mémoire de recherche. Dans cette perspective, j'ai offert aux participantes la possibilité que leur nom y soit explicitement mentionné. Aucun pseudonyme n'a donc été requis pour cette étude puisque toutes les participantes ont consenti, et ce, sans aucune hésitation. Ainsi, en choisissant de divulguer leur véritable identité, les femmes ont accepté de sortir de l'invisibilité où elles sont ordinairement cantonnées en plus de s'approprier le droit de partager leur histoire sans laquelle ce mémoire aurait été vain.

5. Méthode de collecte de données: l'entrevue semi-dirigée

En concordance avec l'orientation qualitative de cette recherche, j'ai effectué des entrevues individuelles pour recueillir les données. En recherche sociale, cette stratégie, qui repose sur une interaction entre la chercheuse et la personne interviewée, donne à cette dernière l'occasion de mettre en valeur son point de vue, ses perceptions et son expertise (Mayer & Saint-Jacques, 2000). Il existe trois modèles distincts d'entrevues : l'entrevue non structurée, l'entrevue semi-structurée et l'entrevue structurée. Celles-ci se caractérisent par le niveau de latitude donné aux répondants, la profondeur des réponses formulées et l'orientation prise par le chercheur pour mener à bien l'entrevue (Grawitz, 1996). Dans cette recherche, le dispositif privilégié fut l'entretien semi-directif qui :

consiste en une interaction verbale animée de façon souple par [la chercheuse]. [Celle-ci] se laisse guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'[elle] souhaite explorer avec [la participante] de la recherche. Grâce à cette interaction, une riche compréhension du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec [l'interviewée] (Savoie-Zajc, 2016, p. 340).

Plus précisément, ces entretiens ont été menés à l'aide d'un guide comportant des questions ouvertes (Annexe B). Cette forme d'entrevue est qualifiée de semi-directive en ce sens qu'elle implique que certaines questions sont délimitées à l'avance. Malgré cette directivité, un degré de liberté subsiste puisque la chercheuse « [...] ne posera pas forcément toutes les questions dans l'ordre où [elle] les a notées et sous la formulation prévue. Autant que possible [elle], « laissera venir » l'[interviewée] afin que [celle-ci] puisse parler ouvertement, dans les mots qu'[elle] souhaite et dans l'ordre qui lui convient » (Quivy & Van Campenhoudt, 2011, p. 171). Par conséquent, cette souplesse a encouragé les participantes à formuler des réponses détaillées et nuancées qui ont enrichi notre connaissance du sujet (Savoie-Zajc, 2016). En somme, cette méthode de collecte de données s'alignait parfaitement avec mon ambition de rendre compte du

vécu des hockeyeuses puisqu'elle me donnait « un accès direct à l'expérience des individus » (Savoie-Zajc, 2009, p. 356).

Avec l'accord préalable des huit participantes, les entrevues ont été enregistrées sous forme audio pour ensuite être transcrites intégralement aux fins d'analyse. De ce nombre, six femmes ont été rencontrées en personne au moment et à l'endroit de leur choix. En ce qui a trait aux deux autres participantes, l'entrevue s'est effectuée par appel vidéo via l'outil de communication *Skype* en raison de la grande distance géographique qui nous séparait. Il est à noter que des corrections d'orthographe ont parfois été délibérément apportées aux verbatims. Celles-ci ont été faites dans un but d'amélioration de la compréhension du discours des joueuses, mais sans en changer le sens ou même en atténuer la force.

6. Procédure d'analyse de données

Notre étude se situe dans le large champ de l'analyse de contenu, qui repose sur la codification et la classification de divers éléments du message des participantes afin de mieux en connaître la signification (Mayer & Deslauriers, 2000). De façon plus spécifique, les textes issus des verbatims ont été examinés à partir de l'analyse thématique qui consiste à faire ressortir d'un corpus de données les thèmes pertinents en lien avec les objectifs de l'étude (Paillé & Mucchielli, 2012).

Pour y parvenir, les entrevues, qui avaient préalablement été enregistrées sous forme audio, ont été transcrites intégralement. J'ai effectué des lectures répétées de ces verbatims afin de me familiariser avec le matériel pour ensuite avoir un aperçu des thèmes principaux qui ressortaient des propos des participantes (Paillé & Mucchielli, 2012). Afin d'aller au-delà du sens général du discours et d'en explorer la signification, j'ai procédé à l'opération de découpage du document en « [...] énoncés plus restreints possédant un sens complet en eux-mêmes » (L'Écuyer, 1990, p. 59).

Concrètement, j'ai utilisé des paragraphes comme unité de sens, c'est-à-dire que j'ai attribué à chacun d'eux un thème pour énoncer le sens de l'extrait correspondant (Paillé & Mucchielli, 2012). Cette démarche de codification fut entièrement inductive comme aucun thème n'avait été préétabli. Généralement, la dénomination se reprochait des termes utilisés par les participantes (Paillé & Mucchielli, 2012). À titre d'exemple, le thème « Stéréotype sexuel » a été associé à l'extrait suivant: « Tu n'es pas obligée d'être un tomboy pour jouer au hockey. Il y a aussi ce stéréotype-là d'être une fille tomboy qui persiste » (Anika B.).

Par la suite, ces thèmes ont été rassemblés dans des catégories plus générales. Après la première codification, 59 catégories avaient été répertoriées. En vue de réduire ce nombre, un travail en co-analyse (Smith & McGannon, 2017) avec le directeur de ce mémoire a été fait pour regrouper certaines d'entre elles, créer des sous-catégories et évaluer la pertinence de chacune en lien avec l'objectif de recherche (Blais & Martineau, 2006). Finalement, après trois étapes de recouplement, neuf catégories ont été déterminées par consensus.

7. Considérations éthiques

Ce projet de recherche a obtenu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) en sciences sociales et humanités de l'Université d'Ottawa (Annexe C). Avant chaque entrevue, les participantes devaient prendre connaissance des modalités de la recherche présentées dans le formulaire de consentement (Annexe D) et étaient invitées à me poser des questions afin d'obtenir des précisions au besoin. De cette façon, chaque participante était en mesure de donner son consentement libre et éclairé. À tout moment, les participantes pouvaient se retirer de la recherche sans aucun préjudice.

CHAPITRE 4- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce quatrième chapitre, les résultats obtenus à la suite des entrevues de recherche seront exposés. Afin de saisir l'étendue des barrières auxquelles les joueuses de hockey sur glace sont susceptibles d'être confrontées, j'ai privilégié l'utilisation du concept de discrimination, sous sa forme descriptive, pour rendre compte des perceptions des huit participantes de cette étude. Ainsi, dans la section suivante, la réalité de ces femmes, qui ont généreusement accepté de participer à cette recherche, sera dévoilée. Il est important de noter que le terme « discrimination » n'a pas été employé explicitement par les joueuses interviewées. Cependant, le concept de discrimination aide à décrire et à classer les propos des participantes.

1. Discrimination dans la famille

L'ensemble des participantes de l'étude provient d'un milieu familial où le sport faisait partie du quotidien. À cet effet, nos répondantes ont vécu un premier contact avec les pratiques sportives, en particulier le hockey sur glace, par l'entremise d'au moins un membre de leur famille qui était pratiquant ou amateur de sports. Par exemple, une participante a développé un intérêt pour le hockey dès son jeune âge en assistant à des pratiques du Canadien de Montréal en compagnie de son père :

*On allait souvent voir les Canadiens pratiquer à cette époque-là, c'était comme ça. Donc, tu recules dans les années, début 80, ils pratiquaient à Saint-Laurent, puis on allait les voir. Alors, moi, Guy Lafleur, Larry Robinson, Mario Tremblay, tout ça, je les ai tous rencontrés, je les ai vus pratiquer quand j'étais jeune. Donc, moi, le hockey, ça m'a toujours fasciné.
(Isabelle)*

Chez toutes les femmes rencontrées, la famille a joué un rôle déterminant en lien avec leur trajectoire sportive. Dans la majorité des cas, c'est un modèle masculin, soit leur frère ou leur père, qui les a incitées à vouloir, elles aussi, essayer le hockey sur glace :

On avait une patinoire chez moi, donc on patinait souvent. Mon frère avait commencé à jouer au hockey, mais mon père il ne voulait pas que je joue! Il disait que j'avais des patins de filles puis tout ça. Ça m'a poussée encore plus! J'aimais ça! [...] Puis, je voyais mon frère jouer, on jouait chez moi. Alors, mon père m'a dit: « Je vais t'acheter des patins de gars et si tu peux avancer, reculer, freiner des deux côtés, je vais t'inscrire ». (Vanessa D.)

Néanmoins, comme le montre ce dernier extrait, la réponse des parents (que ce soit le père ou la mère d'ailleurs) vis-à-vis l'intérêt de leur fille pour ce sport est rarement favorable dès le départ. Pour une des femmes, la réaction de sa mère face à son désir de jouer au hockey a été sans équivoque : « Non, tu ne peux pas jouer, tu es une fille » (Josée). À l'image de cette mère, les parents, mécontents par le désir de leur fille de pratiquer le hockey, tentent plutôt de l'encourager à pratiquer un autre sport. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant que la majorité des participantes aient d'abord été introduites à un sport « féminin » :

Je faisais du patinage artistique avant. Puis, une équipe de hockey féminin a été créée. Mon frère plus vieux jouait au hockey. Moi, je n'aimais pas vraiment ça le patinage artistique. Je pense que ma mère m'avait mise là-dedans par cliché féminin, c'est-à-dire que c'est le sport que les femmes doivent faire. (Chloé)

Contrairement à leurs frères, qui sont d'emblée inscrits au hockey, la plupart des participantes doivent prouver à leur père et à leur mère qu'elles ont un réel désir de jouer : « Mon père pensait que je voulais juste faire comme frère. Il disait : 'Si tu veux juste faire comme ton frère, tu sais je comprends là'. Il pensait que j'allais sûrement vouloir lâcher, mais après ça, je lui ai montré comme, non j'aimais vraiment ça » (Vanessa D.). Pour vivre sa passion, une autre participante a même dû défier l'autorité de sa mère qui lui avait formellement interdit de pratiquer le hockey :

Ma mère refusait de m'acheter un équipement. Comme je n'avais pas d'équipement, je ne pouvais pas participer aux tournois. Mais, je pouvais prendre part aux pratiques. En secondaire 5, je me suis fait un chum qui avait un équipement. Alors, elle n'a pas eu le choix, je suis partie quand même en tournoi, sans son accord, avec son équipement. (Anika)

Enfin, malgré une première réponse défavorable de la part de la famille, les femmes, à force de persévérance, ont généralement eu la permission de pratiquer le hockey sur glace à un jeune âge à l'exception de deux d'entre elles, qui ont dû attendre d'atteindre l'âge adulte pour enfin pratiquer leur sport favori. Pour la première, cette initiation tardive s'explique par le fait que son père lui avait interdit de jouer lorsqu'elle était enfant : « Quand j'étais petite, je voulais jouer au hockey, mais mon père, il ne voulait pas. Donc, j'aimais ça depuis très longtemps, j'ai toujours aimé ça. Mais, mon père disait que ce n'était pas pour les filles le hockey » (Isabelle). L'autre participante a connu des enjeux financiers au sein de sa famille, ce qui a freiné sa participation : « Mon frère a joué toute sa vie. Ce n'est pas donné de jouer au hockey et ma sœur fait de la danse depuis qu'elle est très jeune, ce qui coûte cher aussi. On avait des problèmes financiers à la maison donc étant la plus jeune, c'est moi qui écope un peu (Vanessa V.) ».

2. Discrimination sur la patinoire

En lien avec ce qui précède, l'accord des parents ne signifie pas pour autant que la « bataille est gagnée » pour les joueuses. Presque la totalité des femmes interviewées ayant évolué au sein d'équipes masculines (n=6) soutiennent que les joueurs, autant les coéquipiers que les adversaires, changent leur manière de jouer en leur présence : « Je suis gardienne de but et la première année que j'ai joué avec les gars, ils s'inquiétaient: 'Ah, on ne "shootera" pas trop fort, parce qu'on a peur de lui faire mal' » (Meng). Une autre participante a vécu une expérience semblable :

Ce que tu vis beaucoup quand tu joues dans des équipes mixtes, c'est qu'ils ont peur de te faire mal. Ils sont comme : « Ah non. Si on ne t'a pas passé la "puck", c'est parce qu'on ne voulait pas te faire mal ». Ils ne vont pas jouer à niveau parce qu'ils ont peur de te faire mal, même si toi tu es au même niveau qu'eux et que tu es autant protégée qu'eux. (Chloé)

Les propos de ces hockeyeuses illustrent que par crainte qu'elles ne se blessent, leurs coéquipiers sont portés à les protéger davantage. Cette attitude, que l'on pourrait qualifier de discrimination

positive, n'est toutefois pas appréciée par toutes les femmes de mon échantillon : « Une fille qui va s'inscrire, justement avec les gars, va s'attendre à se faire bousculer et va être autant préparée qu'un gars. Elle a autant d'équipement qu'un gars. Je veux dire, c'est le même sport » (Meng). Cette peur de blesser la gent féminine se manifeste également chez les adversaires. Des participantes ont ainsi remarqué que certains opposants étaient moins physiques à leur endroit :

Ils me frappaient moins. Ils étaient plus doux. [...] Souvent après le sifflet, devant le "goaler", ils se poussaient pour enlever le joueur, mais moi, ils ne me poussaient pas. Si moi je jouais un peu plus physique, ils ne l'étaient que rarement en retour. C'est comme si j'avais un petit privilège. (Vanessa D.)

Cette discrimination positive n'est pas mal vécue ici par Vanessa D. qui semble profiter de ce qu'elle considère comme un « privilège ». Confrontée régulièrement à des conduites et des commentaires dévalorisants de la part de ses coéquipiers comme de ses opposants sur la patinoire, une des joueuses en a eu assez de lutter pour être acceptée au sein de la ligue masculine si bien qu'elle a décidé de joindre une équipe féminine :

Ça arrivait que les adversaires disent : « Ah non, il y a une fille dans l'équipe. On va lui faire mal. Ah non, on ne pourra pas jouer notre meilleur parce qu'il y a une fille dans l'autre équipe ». Honnêtement, c'est pour ça que je suis retournée aussi au hockey féminin – c'était souvent une bataille en tant que telle de vouloir jouer avec des gars, même si le niveau pour moi était bien plus intéressant avec des gars, tu sais. (Chloé)

À l'instar des joueurs, les arbitres peuvent aussi se comporter différemment à l'égard des femmes jouant dans des équipes masculines pendant un match. Une hockeyeuse a constaté que lors des parties où sa principale marque distinctive des garçons était dissimulée, c'est-à-dire ses cheveux, elle était plus susceptible d'écoper de punitions que d'ordinaire: « Parfois, si je mettais ma couette dans mon casque et que je jouais un petit peu plus "rough", bien là j'avais plus de punitions que si je laissais ma couette sortie. Là, je n'avais jamais de punition » (Noémie). Mis à part cet exemple, il est à noter que cette participante est la seule à ne pas avoir expérimenté d'autres formes de

discriminations sur la patinoire dans la ligue masculine: « Je me suis vraiment sentie dans un environnement sécuritaire. J'ai vraiment été acceptée tout au long de ma carrière. Les gars acceptaient vraiment qu'ils y aient une fille qui joue au hockey avec eux » (Noémie).

3. Discrimination matérielle et organisationnelle

Au sein de certaines institutions sportives, des pratiques discriminatoires perdurent sous diverses formes, parfois très subtiles, qui en définitive limitent l'accès des femmes au hockey sur glace. Des joueuses ont révélé l'absence d'infrastructures adaptées pour les accueillir convenablement, en l'occurrence, des vestiaires et de douches distinctes :

Il fallait sortir tout le temps pour se changer. On ne se changeait pas devant les gars, mais eux se changeaient devant nous. Je n'étais pas super à l'aise de me changer devant eux, mais c'était un petit fatiguant de devoir sortir de la chambre tout le temps pour se changer. On ne pouvait pas prendre notre douche non plus parce que c'était beaucoup des douches communes. (Noémie)

Relativement à cet extrait, celles qui partagent le vestiaire avec leurs coéquipiers développent des stratégies pour pallier ce manque d'intimité. Une seconde participante évoque que lorsqu'un vestiaire leur est destiné, il est de taille inférieure à celui proposé aux hommes :

Quand on jouait dans notre ligue mixte, les femmes avaient la plus petite chambre par exemple la chambre des arbitres. On était 5-6 là-dedans. Parce qu'il y avait plus d'hommes, ils avaient les deux chambres, donc nous on avait la "scrap". Ce n'est pas correct, ce n'est pas le fun, mais c'est ce que c'est en ce moment. Tranquillement pas vite, il y a de plus en plus de femmes qui jouent. Ça va changer là. Ce n'est pas toujours évident. (Vanessa V.)

En ce qui a trait à l'attribution du temps de glace, les heures offertes aux hockeyeuses sont moins fréquentes et peu intéressantes par rapport à celles proposées aux hommes : « Parfois, comme on était des femmes, il n'y avait pas beaucoup de temps de glace qui nous était alloué, donc on jouait à six heures ou à sept heures le matin » (Chloé). De surcroît, une équipe féminine a même été privée d'une heure de glace, qui avait pourtant réservé et pour laquelle un cautionnement avait été donné, car elle a été attribuée à la place à une équipe masculine :

Il y a quelques années, quelqu'un de l'équipe avait loué une glace pour qu'on puisse jouer à Gatineau, je ne me souviens plus de l'aréna, si c'était le stade ou Campeau. En tout cas, on avait loué la glace, puis il y a une équipe de gars qui a voulu la glace à notre place. Finalement, on s'est fait "bumper". [...] on a perdu notre place. (Isabelle)

Puis, il arrive parfois que la discrimination organisationnelle soit à peine cachée. À ce propos, il y a quelques années, Hockey Outaouais a imposé aux joueuses un règlement selon lequel si elles ne parvenaient pas à se tailler une place au sein d'une équipe masculine compétitive, elles devaient obligatoirement joindre une équipe féminine. Ce faisant, cette réglementation a eu d'importantes répercussions sur les hockeyeuses :

Le règlement qui empêchait les filles de jouer avec les gars si elles ne faisaient pas le double lettre a été un stop, car plusieurs ont arrêté de jouer. Parce que les filles, justement, elles voulaient jouer avec les gars. Mais là, si tu les empêches parce qu'elles ne font pas le double lettre, ben là c'est... Ce n'est pas de les empêcher de performer, mais c'est un peu ça. (Meng)

4. Discrimination fondée sur le sexe

En raison du traitement réservé à ces sportives, certaines personnes continuent de penser que le hockey est une activité strictement masculine. Sur ce point, des femmes affirment que lorsqu'elles discutent du fait qu'elles pratiquent le hockey sur glace, elles suscitent des réactions :

Parfois, je peux en parler au travail et dire : « Je joue au hockey le lundi. » À ce moment, tout le monde s'étonne : « Quoi? Tu joues au hockey ? » Comme si c'était exceptionnel. Alors que si un gars dit : « Je vais jouer au hockey ce soir. », ils vont lui répondre : « Bonne "game" ». Tandis que moi, je me fais arrêter : « Tu vas jouer au hockey? Comment ça? » Je leur réponds : « Bien, voyons, c'est un sport comme les autres ». (Anika)

Il n'y a pas très longtemps, je suis allée jouer sur une glace extérieure. L'homme dans le vestiaire m'a dit : « Ah, tu es venue jouer au hockey? » J'ai répliqué : « Bien oui, j'ai un bâton là. Qu'est-ce que tu penses? » Puis là, il répondu : « Bien là, ce n'est pas à la ringuette que tu joues? » (Chloé)

Ces citations montrent qu'il est toujours étonnant aux yeux de certaines personnes que des femmes puissent jouer au hockey. À ce sujet, une des participantes soulève qu'il est encore inhabituel pour les hommes d'assister à une joute impliquant des femmes alors que le scénario inverse est fréquent:

« Quand on joue, les estrades sont toujours vides. Tandis que, si tu viens le vendredi soir, l'aréna est plein de blondes qui viennent voir jouer leur chum » (Anika). En ce sens, une joueuse remet précisément en question cette tendance: « Les filles vont aller voir leur chum jouer au hockey, mais pourquoi le chum ne va pas voir la fille jouer au hockey? » (Vanessa D.).

D'après certaines de nos interviewées, cette discrimination sexuelle résulte de préjugés négatifs envers les hockeyeuses, qui seraient ainsi inférieures à leurs homologues masculins : « Ils existent des préjugés, par exemple, que les filles sont plus faibles, donc elles ne sont pas capables de jouer avec les gars ni d'atteindre leur niveau » (Meng). Dans cette perspective, la pratique de ce sport sème l'inquiétude dans l'entourage de certaines joueuses comme le montrent les extraits suivants : « Ça n'a pas de bon sens que tu vas jouer là, ce sont des garçons! Ils vont te faire mal! » (Vanessa D.) ou encore « Fais attention pour ne pas te faire mal » (Isabelle). Quant à certains parents de joueurs, ils réagissent à leur présence en la contestant : « Pendant les "tryouts", on était à peu près trois ou quatre filles. Les parents chialaient parce qu'il y avait des filles et que les filles ne devraient pas jouer » (Vanessa D.). Au point que l'une d'elles a été accusée d'avoir pris la place d'un garçon au sein de l'équipe : « Certains parents disaient que j'avais volé la place de leur gars dans l'équipe » (Josée). Par voie de conséquence, les femmes doivent constamment prouver qu'elles méritent leur place et qu'elles sont à la hauteur :

Quand j'ai joué avec des gars et que j'étais la seule fille, ils ne me faisaient pas beaucoup de passes. J'étais pas mal le rejet de l'équipe jusqu'à ce que je me prouve. Il fallait beaucoup que je me prouve pour être reconnue dans l'équipe. Il fallait que je prenne ma place, plus qu'un petit gars. [...] Même si j'avais fait les classifications, il fallait tout le temps que je montre que je suis aussi bonne qu'eux, même si j'avais fait le même processus qu'eux. (Chloé)

Si bien qu'en raison de ces commentaires et de ces attitudes vis-à-vis de leur participation, certaines en viennent à croire qu'elles ne soient plus les bienvenues :

Comme moi je le voyais autant dès le début que jusqu'à la fin, les filles, un moment donné, elles n'ont plus leur place. Pis, souvent, comme maintenant, toutes les filles que je connais qui jouent... qui jouaient avec les garçons, sont rendues juste à jouer avec les filles. (Vanessa D.)

5. Discrimination fondée sur des stéréotypes sexuels

Le discours de certaines participantes montre que les stéréotypes sexuels sont tenaces en ce qui concerne les joueuses de hockey sur glace. À cet effet, elles sont quelques-unes à évoquer que les hommes associent très souvent les hockeyeuses à des « garçons manqués » ou à des lesbiennes :

Tu n'es pas obligée d'être un tomboy pour jouer au hockey. Il y a aussi ce stéréotype-là d'être une fille tomboy qui persiste. Aussi, j'entends souvent : « Elles sont toutes des lesbiennes », mais je leur réponds : « Non, pas tant que ça. La majorité des femmes de mon équipe ont des chums et ont des enfants » (Anika).

Cette participante entend encore assez fréquemment des commentaires de ce type, surtout de la part d'hommes de son entourage : « Souvent. Des amis, des collègues, des amis de mon père: 'Ouin, bien dans la chambre "anyway" c'est toutes des filles, vous vous regardez les boules, vous êtes toutes des lesbiennes' » (Anika). En raison de l'importance accordée à ces stéréotypes qui sont, semble-t-il, partagés par plusieurs, une joueuse s'abstient de parler de sa passion pour le hockey avec les hommes qu'elle rencontre :

Pour être honnête, encore aujourd'hui, quand je rencontre quelqu'un dans une situation de "date" ou dans une situation homme-femme, ce n'est pas une fierté. Je ne dis pas tout de suite : « Ah oui, moi je joue au hockey » parce que je sais que les hommes ne perçoivent pas ça comme quelque chose de nécessairement positif. S'ils me connaissent oui, mais tu sais au début, ils voient ça comme un peu la tomboy, une femme-homme. Ils ne disent pas: « Ah ouin, c'est bien cool qu'elle joue au hockey. ». C'est plus comme : « Ah, est-ce qu'elle est lesbienne? » Tu sais, je pense que tout ça, ça peut vraiment décourager quelqu'un. Il y a plein de gens que ça ne leur tenterait pas de vivre ce genre de stéréotype. (Chloé)

En réponse à ces stéréotypes, une participante indique qu'il est possible d'être à la fois femme et sportive : « Tu peux être athlétique tout en étant féminine. Ce mythe de: « toutes les femmes sont

lesbiennes quand elles font du sport ». Encore une fois, je ne sais pas ça vient d'où, mais je vous confirme que c'est faux » (Vanessa V.).

6. Discrimination médiatique

Pour la plupart des participantes, le hockey féminin est encore aujourd'hui ignoré par les médias : « Tu ne sais pas quand il y a des matchs. Moi, je suis quand même ça, alors je fais mes recherches. Autrement, tu ne le sais pas. C'est difficile de savoir quand il y a des matchs » (Chloé). Elles sont plusieurs à penser qu'à l'exception des Jeux olympiques, les joueuses professionnelles ne bénéficient pas de la même couverture médiatique que leurs homologues masculins : « Mis à part les Jeux olympiques, on n'entend pas parler de l'équipe Canada, alors qu'elle joue durant toute l'année. Donc, on médiatise la LNH, mais on n'entend pas parler de l'équipe de hockey féminine » (Anika). Si bien que même des participantes de cette étude ignorent l'existence de La Ligue canadienne de hockey féminin (LCHF) :

S'il y avait vraiment une Ligue nationale de femmes, peut-être que ça inciterait plus de femmes à jouer, plus de femmes à continuer en haut niveau. Parce que nous autres, c'est sûr après collégial, il y a universitaire, mais après universitaire... Il n'y a plus rien, mis à part les Olympiques » (Meng).

7. Dilemme : Jouer dans une équipe féminine ou masculine?

Comme illustré précédemment, des joueuses décident de se tourner vers le hockey féminin parce qu'elles sont lassées d'entendre des commentaires dévalorisants et stéréotypés par rapport à leurs habiletés ou leur choix de sport. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant qu'une femme, qui a joué tout au long de sa carrière avec des équipes masculines, soit ambivalente lorsqu'on lui demande : « Si tu avais une fille qui te demandait de jouer au hockey, quelles seraient tes recommandations? ».

J'aurais de la misère, on dirait, à la laisser aller jouer au hockey avec les garçons. Plus parce que je sais comment que c'est la dynamique. Que tu es différente des garçons et que

tu te le fais tout le temps rappeler. Mais en même temps, si c'est qu'elle veut, je lui dirais oui à 100 %. (Vanessa D.)

Inversement, une participante, qui a aussi joué son hockey mineur dans des équipes masculines en l'absence d'équipes féminines dans sa région, pense qu'elle aurait eu de la difficulté à délaissier le niveau de jeu: « Dans ce temps-là, il y avait le niveau de jeu. De dire, je laisse un niveau auquel je suis habituée pour aller plus faible. Je ne sais pas » (Josée). En lien avec le niveau, une participante prétend qu'il est plus élevé dans les équipes masculines :

Le niveau y est plus haut. Je veux dire par rapport aux passes, par exemple, c'est rare qu'un gars va te faire une passe quand même assez faible qui n'ira pas sur ta palette. Tu as vraiment l'opportunité de t'améliorer en tant que joueur. Le patin est plus vite, les passes sont plus vites, les "shots" sont plus forts. (Meng)

Les hockeuses sont donc placées devant un paradoxe. D'un côté, si elles désirent se perfectionner individuellement, elles doivent s'engager dans une équipe masculine, mais de l'autre, si elles le font, elles affaiblissent le niveau de jeu du hockey féminin :

En Outaouais, c'était... un peu dur, parce que justement, les filles voulaient aller jouer avec les gars. Mais, avec les filles, il n'y avait pratiquement qu'une seule équipe par niveau. On n'avait déjà pas beaucoup de joueuses alors si toutes les filles allaient du côté des gars, il n'y avait plus d'équipes de filles. Cependant, les filles qui ne faisaient pas les équipes compétitives de gars, elles ne voulaient pas plus venir avec les filles. Donc, c'était un dilemme. (Meng)

8. Pistes d'action proposées par les participantes

Pour lutter contre les différentes formes de discrimination mentionnées plus haut, les femmes interviewées avaient plusieurs pistes de solutions à proposer dont : publiciser le hockey féminin, en faire la promotion dans les écoles et recruter les jeunes filles ainsi que leurs mères. Dans un premier temps, certaines ont suggéré de donner davantage de visibilité à La Ligue canadienne de hockey féminin afin de promouvoir le hockey féminin et d'attirer davantage le public :

Il faudrait que ce soit plus médiatisé, qu'il y ait plus de publicité, que ce soit plus connu. Qu'il y ait des budgets, tu sais, autant que la LNH, comme les joueurs sont payés. Tu sais,

les femmes, ou elles ne sont pas payées ou bien elles sont sous-payées. Elles ne peuvent pas vivre de ça, elles font autre chose. Pourtant, ça occupe la plupart de leur temps. Donc, en étant plus médiatisé et plus connu, il y aurait plus de financement, pour qu'il y ait plus de gens qui connaissent ça et qui viennent voir les matchs. Parce que tu sais, honnêtement, je ne sais pas si tu as déjà vu des matchs, mais c'est quand même un très bon niveau aussi. C'est impressionnant à voir. (Chloé)

Dans un second temps, la majorité des joueuses s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de faire la promotion du hockey féminin pour que les femmes sachent qu'elles aussi ont le droit d'y jouer. En ce sens, ces dernières avancent que l'école est un lieu privilégié pour initier les jeunes filles à ce sport :

J'essaierais de le promouvoir un peu plus. [...] J'irais chercher les jeunes dans les écoles. J'encouragerai les écoles à faire ce sport-là. Nous, on était chanceux à notre école secondaire étant donné qu'on avait le sport, le hockey pendant l'hiver. Mais, je n'ai jamais vraiment entendu parler de beaucoup d'autres écoles qui le faisaient, alors que le soccer, la natation, il y a plusieurs écoles qui le font. (Anika)

Dans les écoles, mettre des choses en place pour que les filles puissent voir qu'elles aussi ont cette option-là. Moi j'ai commencé le hockey parce que c'était vraiment autour de moi, mais une fille qui n'a pas quelqu'un dans son entourage qui joue, elle n'aura peut-être pas cette opportunité-là. Montrer que ça peut être une opportunité pour elles. (Noémie)

En plus de mettre en œuvre de stratégies pour recruter les jeunes filles, une participante suggère qu'il faut faire de même avec leurs mères : « Il faut donner la chance aux femmes qui non jamais pu jouer d'essayer ce sport. Ce qui va faire en sorte que 'Ah bien maman joue, moi aussi je veux jouer' » (Vanessa V.).

9. Améliorations

Bien que les expériences des femmes aient mis en relief des obstacles à leur participation, il est important de noter qu'elles demeurent malgré tout optimistes puisqu'elles ont constaté certains progrès. Elles remarquent notamment que de plus en plus de jeunes filles investissent ce sport : « Quand j'ai commencé, on était trois filles qui jouaient au hockey dans toute ma ville. Maintenant,

il y a deux équipes féminines » (Noémie). Certaines émettent l'hypothèse qu'il est maintenant moins stigmatisant pour une fille de jouer au hockey : « Je pense que c'est aussi moins tabou, par exemple, si une jeune fille veut commencer à jouer au hockey. Je pense que c'est quand même plus accepté » (Vanessa D.). D'autres pensent que le talent des hockeyeuses est désormais plus reconnu : « On commence à reconnaître que ce n'est pas parce que tu es une fille que tu n'es pas bonne. Il y en a plusieurs qui sont bien meilleures que bien des gars que je connais. Donc, oui, ça s'en vient » (Isabelle). Malgré ces quelques améliorations, il convient tout de même de mettre un bémol puisqu'une répondante rappelle qu'au niveau professionnel, les femmes sont encore sous-représentées :

Je pense qu'on a de plus en plus de place, mais pas à haut niveau. Si tu regardes la LHJMQ⁶ ou La LNH, il n'y a pas une femme dans la place. Il n'y a pas une femme qui est entraîneuse non plus, il n'y a pas de femmes. Puis, le plus haut auquel tu peux aspirer, c'est l'équipe Canada, mais les hommes eux, ils ont beaucoup plus d'espoir. Ils ont aussi des ligues en Europe que nous on n'a pas. Ça fait que je pense que tu sais, les femmes c'est plus récréatif. Les hommes peuvent plus aspirer à de quoi de professionnel. (Anika)

⁶ La Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) est l'une des trois ligues canadiennes qui regroupe des hockeyeurs prometteurs âgés généralement entre 16 et 20 ans.

CHAPITRE 5- DISCUSSION

Dans ce dernier chapitre, les principaux éléments de l'analyse thématique seront discutés. Dans un premier temps, j'insisterai sur le caractère unique du hockey sur glace qui participe à la construction de rapports de pouvoir discriminants à l'égard des femmes. Dans un second temps, j'aborderai, à partir de la lunette que constitue mon cadre conceptuel, les trois principaux thèmes qui sont ressortis de l'analyse des résultats : a) la division sexuelle du travail « sportif »; b) la fragilité féminine et c) l'invisibilisation des hockeyeuses. Finalement, je vais terminer cette section avec mes recommandations et les limites de ma recherche.

1. Le contexte particulier du hockey sur glace

Les résultats de cette recherche correspondent à ceux d'une étude albertaine (Canada) récente qui révèle que les hockeyeuses font toujours face à des obstacles d'ordre organisationnel et des traitements inégalitaires susceptibles de freiner leur participation (Adams & Leavitt, 2018). Bien que ces auteures notent une augmentation du nombre de joueuses de hockey sur glace dans les dernières années, passant de 73 791 en 2006-2007 à 88 541 en 2016-2017 (Hockey Canada, 2017), elles invitent à la prudence quant à cette croissance, car elle ne signifie pas pour autant la fin des inégalités dans ce sport (Adams & Leavitt, 2018). En ce sens, d'autres auteures soutiennent qu'en s'arrêtant uniquement à ce succès d'ordre statistique, il y a un réel danger de masquer une partie de la réalité de certaines hockeyeuses qui est empreinte de pratiques discriminatoires et parsemée d'obstacles (Etue & Williams, 1996; Theberge, 2000; Adams, 2008). Cela dit, il ne faut pas non plus minimiser les progrès réalisés dans le monde du sport qui tend à être de plus en plus inclusif (Louveau, 2004). Dans certains cas, le sport devient même un moyen d'émancipation et un possible « terrain de contestation » pour les pratiquantes qui sont alors envisagées comme possédant la capacité d'agir sur les structures productrices d'inégalités (Donnelly, 1995, p. 93). À ce propos,

dans une étude portant sur une équipe féminine de skateboard montréalaise, les *Skirtboarders*, MacKay et Dallaire (2012) ont montré qu'en créant leur propre blogue, ces skateuses défiaient les représentations médiatiques sexistes et traditionnelles en proposant à travers leur discours de multiples visions de la féminité. Néanmoins, ces auteures concèdent que les stratégies que les *Skirtboarders* utilisent en ligne représentent, pour reprendre les termes des chercheuses, « des formes de résistances de niveau micro⁷ » (MacKay & Dallaire, 2012, p. 189), ce qui signifie qu'elles ont peu d'incidence sur la manière dont les médias traditionnels continuent de présenter les femmes sportives en général. Donc, à partir de la thèse de la résistance de Donnelly (1995), il est possible d'avancer que certains sports pratiqués par des femmes sont source de résistance. Cela étant dit, je suis d'avis que les tentatives de résistance sont plus difficilement applicables dans les pratiques sportives où elles se retrouvent en minorité étant donné qu'individuellement il est difficile de modifier les conditions dans lesquelles le sport est pratiqué.

En ce qui concerne la présente étude, elle a - quant à elle - une visée plus large, c'est-à-dire que mon ambition est d'aller au-delà d'une vision microsociale afin de mettre en relief les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans l'univers du hockey sur glace desquels résultent des comportements discriminatoires. Bien que les disciplines sportives soient aujourd'hui ouvertes à toutes, je crois que les obstacles à la participation des femmes sont plus profondément ancrés dans les sports historiquement associés aux hommes comparativement à ceux qui sont qualifiés dans la littérature de « lifestyle sports » tels que le surf, le skateboard et le « kite surfing ». Pour illustrer mes propos, je reprends l'exemple du hockey sur glace qui, au Canada, est loin d'être un sport comme les autres par son caractère symbolique et historique. En fait, très peu d'institutions peuvent prétendre détenir un tel potentiel unificateur (Robidoux, 2001), à tel point que Gruneau et Whitson (1993) font

⁷ Il s'agit de ma traduction.

référence au hockey comme: « one of this country's most significant collective representations- a story that Canadiens tell themselves about what it means to be Canadien » (p. 13). D'ailleurs, un simple coup d'œil au contenu médiatique suffit pour en mesurer l'importance. Selon Influence communication, qui propose une analyse des nouvelles produites par les médias, parmi les 25 thèmes les plus traités par les médias canadiens en 2017, le sport se classe au deuxième rang (Influence Communication, 2017). Plus précisément, sur une période de sept jours, huit des dix nouvelles sportives les plus populaires concernent La LNH (Influence Communication, 2017). En fin de compte, ces statistiques confirment qu'au Canada, « Quand on parle de sport, on parle avant tout de hockey [...] » (Laurin-Lamothe & Moreau, 2011, p. 7) et plus particulièrement de hockey masculin (Theberge, 2000).

2. La division sexuelle du « travail sportif »

Il est important de préciser que le travail entendu sous le concept de la division sexuelle de travail renvoie à l'ensemble des champs sociaux, c'est-à-dire qu'il n'est pas restreint à une seule sphère d'activité, comme le travail salarié (Dunezat, 2016). Autrement dit, compte tenu de sa transversalité, le travail est désigné en tant que « production de vivre» (Hirata & Zarifian, 2000) : « [...] soit l'activité des individu-e-s réel-le-s qui, en produisant leurs propres moyens d'existence, produisent aussi ce qu'ils et elles sont et entrent dans des rapports de production » (Galerand, 2007, p. 63). À partir de cette définition extensive, il est alors possible de penser le concept de division sexuelle du travail comme principal enjeu des rapports sociaux de sexe considérant qu'il est au cœur de toutes pratiques sociales (Galerand & Kergoat, 2013). Dans cette perspective, nous soutenons que le sport représente à juste titre un milieu dans lequel s'opère une division sexuelle du « travail sportif » (Guérandel & Beyria, 2012, p. 3) qui donne lieu à des pratiques discriminatoires.

2.1 Socialisation différenciée

À partir de l'analyse des propos des participantes, je remarque que le microcosme du hockey est de toute évidence ponctué par des rapports sociaux de sexe qui sont défavorables aux femmes. À cet effet, il en ressort que l'expérience des joueuses est marquée par des rapports inégalitaires qui se manifestent avant même leur entrée dans le sport par l'entremise de la famille. En fait, pour la majorité des participantes, leur volonté de jouer au hockey sur glace n'est pas nécessairement bien accueillie par leurs parents qui les incitent à pratiquer un autre sport correspondant davantage aux normes dominantes de la féminité, comme le patinage artistique. La probabilité de pratiquer le hockey sur glace est donc fortement influencée par le fait d'être une fille ou un garçon : les premières doivent convaincre leurs parents du bien-fondé de leur demande pendant que les seconds y sont « naturellement » inscrits. Ainsi, le hockey sur glace est perçu comme incompatible avec la féminité en raison des attributs physiques qu'ils impliquent (Louveau, 2004). En s'opposant aux sports qui leur sont d'emblée assignés, nos répondantes viennent donc bousculer le modèle de féminité que l'on tente de leur imposer. Les femmes qui s'engagent dans la voie du hockey rencontrent ensuite et inmanquablement des obstacles à leur intégration pleine et entière à un moment ou à un autre de leur carrière qui seront justement abordés dans les paragraphes ci-dessous.

2.2 Séparation

À l'intérieur du monde sportif, une division sexuelle s'opère distribuant de manière inégale les femmes et les hommes dans les disciplines sportives. Cette répartition est, en partie, expliquée par l'assignation des sports sur la seule base de leur sexe (Davis & Louveau, 1998). En d'autres termes, certaines pratiques sportives sont typiquement associées aux femmes et d'autres aux hommes. Conséquemment, celles qui choisissent un sport de tradition masculine, en l'occurrence le hockey sur glace, « transgressent » les frontières de l'ordre social établi dans le domaine sportif

de telle sorte qu'elles sont perçues « comme des intruses dans un territoire masculin » (Abath, 2009, p. 139). Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses répondantes se fassent continuellement rappeler qu'elles n'ont pas leur place et que leur présence dérange. De prime abord, autant les joueurs que les parents doutent qu'elles possèdent les aptitudes requises pour rivaliser sportivement avec leurs homologues masculins, au point où certains parents réclament leur désistement. À cause de ce manque de reconnaissance, ces filles doivent constamment prouver leur valeur en redoublant d'ardeur et en produisant des performances exemplaires sur la patinoire. À l'inverse de leurs coéquipiers, elles sont tenues de faire leurs preuves pour obtenir l'approbation du reste de l'équipe et y être admises comme membre à part entière. Autrement dit, la performance d'une joueuse doit surpasser celle d'un joueur si elle veut espérer être sélectionnée dans une équipe masculine, car à talent égal, il sera privilégié. Ce traitement discriminatoire est désigné comme suit par Leonard (1998, p. 225) : « unequal opportunity for equal ability ».

Outre l'environnement de l'équipe, les joueuses suscitent des réactions chez de nombreux individus du fait de leur choix d'activité sportive. Effectivement, plusieurs d'entre eux sont surpris en apprenant qu'elles pratiquent le hockey sur glace, ce qui témoigne de la force des préjugés à l'égard de ces sportives. De plus, cette attitude confirme que la présence des femmes dans cette discipline sportive est encore considérée comme inhabituelle et contestable. Pour cette raison, celles qui investissent ce sport subissent dans la majorité des cas un « procès de virilisation », c'est-à-dire que « [...] dès que les sportives dérogent au « féminin » quant au sport choisi, elles font « un sport d'homme » (Louveau, 2004, p. 178). Les hockeyeuses de notre étude sont alors soupçonnées d'être lesbiennes ou sont qualifiées de « garçons manqués ». En résumé, l'intégration des joueuses de hockey sur glace ne se fait pas sans heurt étant donné la forte connotation masculine reliée à ce sport qui induit un manque de crédibilité à leur égard, de la discrimination de performance et de la désapprobation. À l'évidence, il est plus socialement acceptable pour un

homme de jouer au hockey sur glace que ce ne l'est pour une femme. Transgresser cette norme a un prix.

2.3 Principe hiérarchique

Relativement à ce qui précède, une valeur supérieure est accordée au hockey masculin par rapport au hockey féminin. À vrai dire, les propos de l'une des participantes sont évocateurs: « Quand on parle de hockey, on parle de garçons » (Vanessa D.). Bien que des progrès aient été réalisés depuis les années 2000, le hockey féminin est toujours dévalorisé et laissé pour compte si bien que l'écart en fait de possibilités offertes aux joueuses et aux joueurs a peu changé (Theberge, 2000). Concrètement, « le pouvoir sportif » restreint l'entrée, les opportunités et la légitimité de ces dernières (Héas & coll., 2009, p. 74). De plusieurs manières, les hockeyeuses sont désavantagées. À cet effet, elles sont sujettes à ce que Héas et coll. (2009) qualifie de discrimination « matérielle » renvoyant au défaut d'infrastructures qui incombe exclusivement aux femmes à savoir, dans le cas des hockeyeuses, l'absence de douches et/ou des vestiaires exclusifs aux femmes confirmant que ce sport a été pensé par et pour les hommes. Par ailleurs, je reprends le vocable « discrimination organisationnelle » (Héas & coll., 2009) pour faire référence aux traitements différenciés mis en œuvre par les organisations sportives qui limitent directement les possibilités des femmes de pratiquer le hockey sur glace que ce soit, d'une part, par l'attribution prioritaire du temps de glace aux équipes masculines reléguant aux équipes féminines les heures indésirées, ou d'autre part, par l'application d'un règlement les empêchant de jouer dans une équipe masculine récréative. Ensuite, elles vivent une discrimination en ce qui a trait aux règles du jeu (exclusion des mises en échec) qui réaffirme la préséance du hockey masculin sur le hockey féminin (Weaving & Roberts, 2012). En outre, ces traitements inégalitaires contribuent à dénigrer la pratique féminine et à lui donner un statut inférieur. Par voie de conséquence, cette logique de subordination des

joueuses de hockey sur glace rappelle que leur place « naturelle » est en marge de celle des hommes (Haicault, 2000). Autrement dit, il est attendu qu'elles occupent un rôle de soutien en tant que spectatrices de leurs exploits et non l'inverse (Messner, 2009). En bref, ces quelques exemples tirés de l'expérience des répondantes confirment « [...] l'infériorisant du hockey féminin et de son statut de sport de « l'autre » (Theberge, 1995, p. 115).

3. Fragilité féminine

L'analyse des entrevues montre également que les hockeyeurs masculins modifient leur façon de jouer dès qu'il y a une joueuse sur la patinoire. Dans les faits, plusieurs participantes ont évoqué être soumises à une protection accrue de la part de leurs coéquipiers et que leurs adversaires tentent d'éviter tous contacts physiques à leur endroit. Ces comportements s'apparentent à de la discrimination positive puisque les joueuses se voient en quelque sorte accorder un traitement préférentiel (Fassin, 2003). Or, justifiées par la crainte qu'elles se blessent, ces attitudes confortent l'image de la femme fragile (DiCarlo, 2016). Des joueuses ont même indiqué être ennuyées par ces manières d'agir qui leur sont systématiquement réservées. Implicitement, ces conduites soutiennent que celles-ci soient trop délicates pour pratiquer ce sport (DiCarlo, 2016). Étant donné que le hockey sur glace met en scène un certain niveau de violence qu'elles ne peuvent soi-disant pas tolérées, certains sont convaincus que la ringuette représente un sport plus convenable pour les femmes (Theberge, 2000). Ainsi, à force de subir des traitements différentiels légitimés par leur prétendue infériorité, des joueuses se découragent et choisissent de *battre en retraite* en jouant au sein d'équipes exclusivement féminines. Cette discrimination positive mène donc au bout du compte au processus désigné par Héas (2010) comme de l'«autodiscrimination». En d'autres mots, par l'action répétée de pratiques discriminatoires, les joueuses intériorisent qu'elles ne possèdent

pas les habiletés requises pour concurrencer les garçons et qu'elles ne sont pas à leur place au point de les entraîner à s'autoexclure du hockey masculin.

4. Invisibilisation des hockeyeuses

De leur côté, les médias jouent un rôle important dans la reproduction des rapports sociaux de sexe entre les hommes et les femmes. Les participantes évoquent le faible intérêt médiatique à l'endroit du hockey féminin. Elles soutiennent notamment que les hockeyeuses de l'équipe canadienne doivent patienter pendant quatre ans pour finalement connaître leur heure de gloire à l'occasion des Jeux olympiques. Cela dit, même lors de ces événements, l'équipe féminine dispose de moins de temps d'antenne. En fait, une étude a montré que pendant les Jeux de Sotchi en 2014, le hockey masculin a bénéficié de 3 heures, 35 minutes et 37 secondes de plus que le hockey féminin (MacArthur et coll., 2017). Sans compter que les joueuses retombent rapidement dans l'anonymat à la suite des Jeux (Poniatowski & Hardin, 2012). Sur ce point, il est plutôt rare que la version féminine de ce sport soit télédiffusée en dehors du contexte olympique si bien que selon une participante, il faille soi-même s'informer pour savoir quand un match féminin sera télévisé. D'ailleurs, le fait que quelques répondantes ne sachent pas qu'il existe une Ligue canadienne de hockey féminin est évocateur de l'invisibilisation du hockey féminin par les médias. Considérant que même des femmes impliquées dans le milieu du hockey sur glace l'ignorent, il n'est alors pas surprenant que le public soit plus familier avec les joueurs évoluant dans la LNH qui font partie intégrante du paysage télévisuel (Poniatowski & Hardin, 2012). En somme, en accordant une couverture médiatique presque exclusive au hockey masculin, les médias participent au maintien de la domination masculine dans cet univers sportif (Bourdieu, 1998) en renforçant l'idée que le hockey masculin soit le « vrai » hockey ce qui fait du hockey féminin un sport de second ordre (Theberge, 1995).

5. Recommandations

Bien que l'analyse des propos des participantes mette en relief des rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans le contexte particulier du hockey sur glace, les femmes interrogées se sont montrées optimistes quant à l'évolution de la place des femmes dans le hockey sur glace. En ce sens, en dévoilant les différentes formes de discriminations vécues par les répondantes (dans la famille, sur la patinoire, matérielle et organisationnelle, fondée sur le sexe et sur des stéréotypes sexuels ainsi que médiatique) mon intention n'était bien évidemment pas de décourager d'autres femmes à investir ce sport, mais plutôt d'explicitier ce qui freine leur participation en vue de revendiquer des améliorations. Ainsi, l'argument justifiant la sous-représentation des femmes par un simple manque d'intérêt de leur part pour ce sport doit être combattu afin de réorienter le débat vers les véritables enjeux, qui passe pour moi, dans une lutte par les rapports sociaux de sexe. Dès lors, des changements doivent s'opérer au sein même des structures sociales qui reproduisent une hiérarchisation entre les femmes et les hommes plaçant les premières loin derrière. Je recommande d'ailleurs que les organisations de hockey sur glace prennent conscience des résultats de cette recherche afin de reconnaître l'existence de ces discriminations pour ensuite instituer des changements pertinents et durables.

Premièrement, il devrait être donné aux joueuses le droit de choisir par elle-même si elle intègre une équipe féminine ou masculine (et ce quel que soit le niveau) et non pas que cette décision leur soit imposée par le biais d'un règlement. À mon sens, la volonté de séparer à tout prix les hommes dans des équipes masculines et les femmes dans des équipes féminines contribue à reconduire l'idée que les femmes ne sont pas de taille pour rivaliser avec les hommes. À partir de mon expérience personnelle, la mixité dès le plus jeune âge peut faciliter l'intégration des femmes dans le hockey masculin puisque cela enlève rapidement le caractère « exceptionnel » relié à leur

présence. Deuxièmement, pour favoriser l'inclusion, il serait souhaitable que les nouvelles infrastructures sportives soient minimalement munies de douches pour les femmes et d'un vestiaire d'une grandeur respectable pour accommoder celles ne désirant pas se changer avec leurs coéquipiers. Le fait de ne pas pouvoir bénéficier de telles installations peut suffire pour qu'elles ne se sentent pas les bienvenues et par le fait même leur rappeler implicitement qu'elles sont dans une *chasse gardée* masculine. Troisièmement, je suis d'avis que l'État se doit de faire pression sur ses principaux diffuseurs de contenu sportif afin que le hockey féminin soit davantage présenté et obtienne l'attention qu'il mérite. En relatant les performances de ces sportives dans les médias, le grand public serait alors informé de l'existence de ce sport, ce qui entraînerait possiblement un changement de mentalités, c'est-à-dire qu'il serait aussi accepté pour une femme que pour un homme d'investir le hockey sur glace. Ainsi, il sera désormais commun de voir les prouesses de joueuses, ce qui permettra de présenter des modèles féminins positifs et par la même occasion, encourager les filles à suivre leurs traces (Leonard II, 1998). Quatrièmement, j'abonde dans le même sens que plusieurs répondantes en ce qui a trait au rôle de l'école dans l'initiation au hockey sur glace. Par l'entremise de l'école, différentes initiatives peuvent être mises en place pour inciter les jeunes filles à essayer ce sport, telles qu'inviter des joueuses connues à donner une conférence pour partager leur expérience ou bien offrir la possibilité aux élèves de pratiquer ce sport à l'occasion des cours d'éducation physique. Parallèlement, en rencontrant des athlètes féminines, les jeunes garçons vont également constater que des femmes peuvent jouer et être performantes sur la glace. En résumé, je crois qu'il est important de faire des efforts pour changer les mentalités, surtout masculines, qui marginalisent le hockey féminin et les joueuses de hockey sur glace. Concrètement, il est nécessaire que les organisations sportives fassent preuve de plus d'ouverture envers ces sportives tant au niveau des infrastructures que des règlements. De plus, des initiatives doivent être

prises pour en faire la promotion dans les médias et les écoles. En voyant plus fréquemment des joueuses de hockey sur glace, l'aspect « tabou » relié à cette pratique risque de s'amoinrir.

6. Limites de l'étude

Conformément à mon désir de transparence, il va de soi que je discute des limites entourant ma recherche. D'abord, étant donné mon expérience personnelle, j'ai eu de la difficulté à dissimuler mon intérêt pour le sujet et à me détacher de mon vécu lors des entrevues initiales que j'ai menées. Par conséquent, afin de limiter les biais possibles, j'ai choisi d'exclure le premier entretien. Cela dit, je tiens à préciser qu'il serait incorrect de penser que la subjectivité est incompatible avec la production de savoirs. En fait, la théorie féministe du « point de vue situé », *standpoint theory*, affirme que :

la neutralité en science, comme dans tout autre domaine, est impossible. Il faut donc accepter l'idée que nous occupons toujours un point de vue particulier, c'est-à-dire une position culturelle et politique. Ainsi, toutes les connaissances et tous les projets sont toujours intéressés puisqu'ils sont menés par des individus (Larivée, 2013, p. 128).

Dans cette perspective, j'ai décidé de m'assumer et d'écrire mon mémoire au « je ». Puis, en raison de la taille de mon échantillon, j'ai rencontré une impossibilité de généralisation statistique. Toutefois, compte tenu de la saturation de mes données, il a été possible de mettre en relief des éléments clés de l'expérience des participantes. Finalement, l'homogénéité de mon échantillon en ce qui concerne la variable de la langue représente une limite. Étant donné qu'il a été démontré que les francophones sont discriminés dans le monde du hockey professionnel (Lavoie, 1998), il aurait été intéressant d'examiner si le fait d'être femme et francophone génère une double discrimination. En ne prenant pas en compte la langue dans l'analyse, il m'est impossible d'affirmer que la discrimination est uniquement attribuable au fait d'être femme puisque la langue peut également

avoir un impact. Dans ce contexte, il aurait été pertinent d'interroger aussi des joueuses anglophones pour étudier si elles ont un rapport différent à la discrimination.

CONCLUSION

La présente étude a permis de montrer que des inégalités entre les hommes et les femmes subsistent dans le monde du hockey sur glace en la défaveur de ces dernières. L'expérience de ces sportives, qui ont investi un sport de tradition masculine, présente des similitudes en regard des difficultés d'accès. Bien que les répondantes n'emploient pas explicitement le terme « discrimination », elles vivent indéniablement un traitement différencié, le plus souvent défavorable. Ceci est évocateur de la nature insidieuse des pratiques discriminatoires qui sont parfois si profondément enracinées qu'elles passent inaperçues. Dès le début de leur carrière, la plupart des joueuses font les frais de cette division sexuelle du « travail sportif » par l'entremise de la famille qui s'oppose à leur demande initiale de s'engager dans ce sport. Du fait de leur volonté et de leur ténacité, elles parviennent tout de même à passer outre ce premier obstacle et à obtenir l'appui des parents. Cela dit, pour la majorité des hockeyeuses, ceci ne représente que le début d'un parcours semé d'embûches. À ce propos, en raison de leur statut de femmes, les hockeyeuses de niveau amateur et professionnel ne bénéficient pas des mêmes possibilités quant à l'offre de glace, au choix d'équipe, à leur carrière, aux infrastructures et à la couverture médiatique. À partir de l'analyse thématique, ces différences sont expliquées par l'infériorisation et le manque de crédibilité à l'égard des joueuses et du hockey féminin. Concrètement, ce traitement inégalitaire se traduit sur la patinoire par un changement dans la façon de jouer des coéquipiers et des adversaires alors qu'à l'extérieur de l'aréna, il se manifeste par des commentaires stéréotypés ainsi qu'une remise en question de leur choix d'activité sportive et de leurs aptitudes. Par conséquent, la situation des femmes dans ce contexte sportif précis est influencée par des rapports sociaux de sexe qui maintiennent la domination masculine. Néanmoins, les interviewées sont unanimes en ce qui concerne les progrès visibles : augmentation du nombre de joueuses et d'équipes féminines et plus

grande reconnaissance de leur talent. Finalement, l'analyse des résultats présentée dans ce mémoire rend visible « l'invisible », c'est-à-dire qu'elle dévoile une partie méconnue de la réalité des joueuses de hockey sur glace et met en évidence des discriminations parfois ignorées par les discriminées elles-mêmes. De là, des initiatives doivent être mises au point pour encourager les filles à investir ce sport telles que l'augmentation de la visibilité accordée aux hockeyeuses dans les médias, la promotion de hockey sur glace dans les écoles et la création par les associations d'un environnement accueillant pour les joueuses.

BIBLIOGRAPHIE

- Abath, A. (2009). L'expérience des femmes dans les directions sportives au Québec: une « émancipation sous tutelle ». *Recherches féministes*, 22(1), pp. 123-145.
- Adams, C. (2008). Queen's of the ice lanes: The Preston Rivulettes and Canadian women's hockey, 1931–1940. *Sport History Review*, 39(1), pp. 1-29.
- Adams, C., et Leavitt, S. (2018). 'It's just girls'hockey': Troubling progress narratives in girl's and women's sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 53(2), pp. 152-172.
- Baril, A. (2015). Sexe et genre sous le bistouri (analytique) : interprétations féministes des transidentités. *Recherches féministes*, 28(2), pp. 121–141.
- Baril, A. (2005). *Judith Butler et le féminisme postmoderne : analyse théorique et conceptuelle d'un courant controversé*. (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke). Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/5261>
- Bean, C., Forneris, T., & Robidoux, M. (2014). The Perspective of Ontario Girls' Youth Hockey as an Alternative Sport Model. *Women in Sport & Physical Activity Journal*, 22(2), 63-70.
- Bélanger, A. (1996). Le hockey au Québec, bien plus qu'un jeu : analyse sociologique de la place centrale du hockey dans le projet identitaire des québécois. *Loisir et Société*, 19(2), 539-577.
- Benoît, C. (2000). *Women, Work and Social Rights: Canada in Historical and Comparative Perspective*. Ontario: Prentice Hall Allyn and Bacon.
- Bergeron, M.-A. (2014). Féminiser la langue française, une lutte contre l'oppression?. *Relations* (775), 38.
- Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), pp. 1-18.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris: Seuil.
- Christopherson, N., Janning, M., & Diaz McConnell, E. (2002). Two kicks forward one kick back : A content analysis of media discourses on the 1999 women's World Cup soccer championship. *Sociology of Sport Journal*, 19(2), 170-188.
- Connell, R. (1990). « An Iron Man: The Body and Some Contradictions of Hegemonic Masculinity » dans Messner, M. A. & Sabo D.F (dir.), *Sport, Men, and the Gender Order: Critical Feminist Perspectives* (83-96). Champaign, IL, Human Kinetics Press.

- Cooky, C., Messner, M., & Hextrum, R. H. (2013). Women Play Sport, But Not on TV. *Communication et Sport*, 1(3), 203-230.
- Cool, J. (2010). *L'écart salarial entre les femmes et les hommes*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.
- Daune-Richard, A.-M., & Devreux, A.-M. (1992). Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. *Recherches féministes*, 5(2), pp. 7-30.
- Davisse, A., et Louveau, C. (1998). *Sports, école, société. La différence des sexes: féminin, masculin et activités sportives*. . Paris: L'Harmattan. Préface de Geneviève Fraisse.
- de Beauvoir, S. (1949). *Le deuxième sexe, tome 1*. Paris: Gallimard.
- Delphy, C. (2008). Les Uns derrière les Autres. dans C. Delphy (dir.), *Classer, dominer: Qui sont les "autres"* (pp. 7-52). Paris: La Fabrique Editions.
- Delphy, C. (2008). Pour l'égalité : action positive plutôt que parité. dans C. Delphy (dir.), *Classer, dominer: Qui sont les "autres" ?* (pp. 53-75). Paris: La Fabrique Editions.
- Delphy, C. (1998) [1970]. *L'ennemi principal I- Économie politique du patriarcat*. Paris: Syllepse.
- Descarries, F. et Mathieu, M. (2009). *Entre le rose et le bleu: stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin*. Québec: Conseil du statut de la femme.
- Detellier, É. (2015). *Mises au jeu : Les sports féminins à Montréal 1919-1961*. Montréal: les éditions du remue-ménage.
- DiCarlo, D. (2016). Playing like a girl? The negotiation of gender and sexual identity among female ice hockey athletes on male teams. *Sport in society*, 19(8-9). pp.1363-1373.
- Donnelly, P. (1995). Les inégalités sociales dans le sport. *Sociologie et sociétés*. 27(1), pp.91-104.
- Dumont, G. et coll. (2003). *Une mixité en chantier : les femmes dans les métiers de la construction*. Québec: Conseil du statut de la femme.
- Dumont, M. et coll. (1992). *L'histoire des femmes au Québec : depuis quatre siècles*. Montréal: Le Jour.
- Dunezat, X. (2016). La sociologie des rapports sociaux de sexe: une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes/femmes. *Cahiers du Genre*, 4(3), pp. 175-198.
- Dunezat, X. (2004). Chômage et action collective. Luttés dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe. (Thèse de doctorat en sociologie. Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).

- Eastman, S., & Billings, A. (2000). Sportscasting and sports reporting: The power of gender bias. *Journal of Sport and Social Issues*, 24(2), pp.192-214.
- Etue, E., & Williams, M. (1996). *On the Edge: Women Making Hockey History*. Toronto: Second Story Press.
- Fassin, É. (2003). 3. Penser la discrimination positive. dans D. Borillo (dir.), *Lutter contre les discriminations* (pp. 55-68).
- Fougeyrollas-Schwebel, D. (2000). Le travail domestique. dans H. Hirata, & coll. (dir.), *Dictionnaire critique de féminisme* (pp. 235-240). Paris: Presses universitaires de France.
- Frénette, M. et Coulombe, S. (2007). *Est-ce que l'enseignement supérieur chez les jeunes femmes a considérablement réduit l'écart entre les sexes en matière d'emploi et de revenu?* Direction des études analytiques documents de recherche, Statistique Canada.
- Fudge, J., Tucker, E., et Vosko, L. (2002). *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*. Commission du droit du Canada.
- Gagnon, S. (2009). *Le marché du travail et les parents*. Québec: Institut de la statistique du Québec.
- Galerand, E. (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation. Retour sur le corpus revendicatif de la Marche mondiale des femmes de 2000*. (Thèse de doctorat en sociologie, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Université du Québec à Montréal). Récupéré à <https://archipel.uqam.ca/2456/1/D1831.pdf>.
- Galerand, E., & Kergoat, D. (2013). 4. Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe). dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde: L'état des savoirs* (pp. 44-51). Paris: La Découverte.
- Grawitz, M. (1996). *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Dalloz.
- Groulx, L. H. (1998). « Sens et usage de la recherche qualitative » dans Poupart, J. et coll. (dir.), *La recherche qualitative : Diversité des champs de pratique* (pp. 1-46). Boucherville: Gaëtan Morin éditeur.
- Gruneau, R., & Whitson, D. (1993). *Hockey night in Canada: sport, identities, and cultural politics*. Toronto: Garamond Press.
- Guérandel, C., & Beyria, F. (2012). Le sport, lieu de questionnement des rapports sociaux de sexe? *Sociologies*. Repéré sur <http://journals.openedition.org/sociologies/3974>
- Haicault, M. (2000). *L'expérience sociale du quotidien*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.

- Haicault, M. (1993). La Doxa de sexe, une approche du symbolique dans les rapports sociaux de sexe. *Recherches féministes*, 6(2), pp. 7-20.
- Haicault, M. (1984). La gestion ordinaire de la vie à deux. *Sociologie du travail* (3), pp.268-277.
- Hargreaves, J. (1986). Where's the Virtue? Where's the Grace? A Discussion of the Social Production of Gender Relations in and Through Sport. *Theory, Culture and Society*, 3(1), pp.109-123.
- Harris, J. & Clayton, B. (2002). Femininity, masculinity, physicality and the English tabloid press. *International Review for the Sociology of Sport*, 37(3-4), pp.397-413.
- Héas, S. (2010). *Discriminations sportives dans les sports contemporains : entre inégalités, médisances et exclusions*. Presses Universitaires de Nancy.
- Héas, S., & coll. (2009). Les discriminations sportives à la loupe: les problèmes d'accès comme limites invisibles. *Migrations Sociétés*, 6(126), pp. 71-92.
- Hirata, H., & Zarifian, P. (2000). « Travail (le concept de) ». dans Hirata, H. & et coll. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 230-235). Paris: PUF.
- Hockey Canada (2017). Rapport annuel Hockey Canada 2016-2017. Repéré à <https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Corporate/About/Downloads/2016-17-annual-report-f.pdf>
- Influence Communication. (2017). État de la nouvelle: Bilan 2017. Repéré à <https://bilan.influencecommunication.com/>
- Influence Communication. (2017). Grands thèmes traités par les médias. Repéré à <https://bilan.influencecommunication.com/lannee-en-un-clin-doeil/grands-themes-traites-par-les-medias/>
- Juteau, D. (2010). « Nous » les femmes : Sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie. *L'homme et la société*, 176-177(2), pp. 65-81.
- Kergoat, D. (2012). *Se battre, disent-elles...* Paris: La Dispute.
- Kergoat, D. (2010). Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. dans A. Bidet-Mordrel (dir.), *Les rapports sociaux de sexe* (pp. 60-75). Paris: Presses Universitaires de France.
- Kergoat, D. (2005). 12. Rapports sociaux et division du travail entre les sexes. dans M. Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés: L'état des savoirs* (pp. 94-101). Paris: La Découverte.

- Kergoat, D. (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. dans H. Hirata, & coll. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 35-44). Paris: Presses universitaires de France.
- Kian, E. M., Vincent, J., & Modello, M. (2008). Masculine hegemonic hoops: An analysis of Media Coverage of March Madness. *Sociology of Sport Journal*, 25(2), pp.235-242.
- Laberge, S. (2004). Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport: perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies. *Recherches féministes*, 17(1), pp.9-38.
- Lachheb, M. (2008). Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de judokas tunisiennes. *Recherches féministes*, 21(2), 57-74.
- Lacroix, C. (2013). Coup d'oeil sur l'emploi du temps au Québec de 1986 à 2010. *Coup d'oeil sociodémographique*, 21.
- Lalimace, O et Charron, H. (2015). *Pour un partage équitable du congé parental*. Québec: Conseil du statut de la femme.
- Larivée, C. (2013). Le *standpoint theory*: en faveur d'une nouvelle méthode épistémologique. *Ithaque*, 13, pp.127-149.
- Laurin-Lamothe, A., & Moreau, N. (2011). Le Canadien de Montréal comme fait social. dans Laurin-Lamothe, A. et Moreau, N. (dir.), *Le Canadien de Montréal: Une légende repensée*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lavoie, M. (1998). *Désavantage numérique: Les francophones dans la LNH*. Hull: Vents d'ouest.
- L'Écuyer. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et concept de soi*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Leonard II, W. M. (1998). *A Sociological Perspective of Sport* (5 ed.). Boston: Allyn and Bacon.
- Liotard, P. (2017). Introduction: Exposition aux discriminations ordinaires dans les sports. *Les cahiers de la LCD*, 2(4), pp. 13 à 24.
- Louveau, C. (2004). Pratiquer une activité physique ou sportive: persistance des inégalités parmi les femmes. *Recherches féministes*, 17(1), pp.39-76.
- Louveau, C. (2004). Sexuation de travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers du Genre*, 1(36), pp. 163-183.
- MacArthur et coll. (2017). The Canadian State of Mind: Coverage of Men and Women Athletes in the Canadian Broadcasting Corporation's Prime Time Broadcast of the 2014 Sochi Winter Olympic Games. *Journal of Broadcasting & Electronic Media*, 61(2), pp.410-429.

- MacKay, S., & Dallaire, C. (2012). Skirtboarder net-a-narratives: Young women creating their own skateboarding (re)presentations. *International Review for the Sociology of Sport*, 48(2), pp. 171-195.
- MacKay, S., & Dallaire, C. (2009). Campus Newspaper Coverage of Varsity Sports: Getting Closer to Equitable and Sports-related Representations of Female Athletes? *International Review for the Sociology of Sport*, 44(1), pp. 25-40.
- Mathieu, N.-C. (1989). « Identité sexuelle/sexuée/de sexe? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre ». dans Daune-Richard, A.-M. et coll. (dir.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*. Paris: Éditions Unive.
- Mathieu, N.-C. (1971). « Notes pour une définition sociologique ». *Épistémologie sociologique*(11), pp. 19-39.
- Mayer, R., et Deslauriers, J.-P. (2000). « Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie » dans Mayer, R. et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-189). Montréal: Chenelière éducation.
- Mayer, R., et Saint-Jacques, M.-C. (2000). « L'entrevue de recherche » dans Mayer, R. et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 115-133). Montréal: Chenelière Éducation.
- McFarlane, B. (1994). *Proud Past, Bright Future: One Hundred Years of Canadian Women's Hockey*. Toronto: Stoddart.
- McKay, J. et Laberge, S. (2006). Sport et masculinités. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23(1), pp. 239-267.
- McKinley, M. (2006). *Le hockey: la fierté d'un peuple*. Montréal: Fides.
- Mennesson, C. (2006). *Être une femme dans le monde des hommes*. Paris: Harmattan.
- Messner M (2009). *It's All for the Kids: Gender, Families, and Youth Sport*. Los Angeles, CA: University of California Press.
- Messner, M. (1992). *Power at Play: Sports and The problem of Masculinity*. Boston: Beacon Press.
- Moyser, M. (2017). « Les femmes et le travail rémunéré » dans Statistiques Canada, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (7 éd.,). Ottawa: Statistiques Canada.
- Nicholson, L. (2009). Comment interpréter le genre. *Nouvelles Questions Féministes*, 28(3), pp. 62-88.

- Nicholson, L. (1999). *The play of Reason: From the Modern to the Postmodern*. Ithaca: Cornell University Press.
- Oakley, A. (1972). *Sex, Gender and Society*. Londres: Temple Smith.
- OCDE. (2018). *Atteindre l'égalité femmes-hommes: Un combat difficile*. Paris Éditions OCDE. doi:<http://dx.doi.org/10.1787/9789264203426-fr>.
- Ouellet, F., & Saint-Jacques, M.-C. (2000). « Les techniques d'échantillonnage » dans Mayer R. et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 71-90). Montréal: Chenelière éducation.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3 éd.). Paris: Armand Collin.
- Pires, A. P. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique » dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. P. (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169). Boucherville: Gaëtan Morin éditeur.
- Poisson, Y. (1991). *La recherche qualitative en éducation*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Poniatowski, K. et Hardin, M. "The More Things Change, the More They...": Commentary During Women's Ice Hockey at the Olympic Games. (2012). *Mass Communication and Society*, 15(4), 622-641
- Poupart, J., et Lalonde, M. (1998). « La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec, de 1960 à 1985 » dans Poupart, J. et coll. (dir.), *La recherche qualitative : Diversité des champs et des pratiques au Québec* (pp. 51-91). Montréal: Gaëtan Morin.
- Pronovost, G. (2005). « La conciliation famille-travail et l'aménagement du temps » dans Tremblay, D-G (dir.), *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux* (121-132). Sainte Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4 éd.). Paris: Dunod. 262 p.
- Robidoux, M. A. (2001). *Men at play: A Working Understanding of Professional Hockey*. McGill-Queen's University Press.
- Roussel, P., & Griffet, J. (2004). « Le muscle au service de la "beauté". La métamorphose des femmes culturistes». *Recherches féministes*, 17(1), pp.143-172.
- Saint-Criq, R., & Prévost, N. (1992). *Vol au-dessus d'un nid de machos*. Paris: Albin Michel.

- Sauter, A. (2010). Pratiques sportives et représentations du corps : consécration de l'éternel masculin. *Empan*, 79(3), pp.105-110.
- Savoie-Zajc, L. (2016). « L'entrevue semi-dirigée » dans Gauthier, B. et Bourgeois, I (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (6 éd., 337-362). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Savoie-Zajc, L. (2009). « L'entrevue semi-dirigée » dans Gauthier, B. et Bourgeois I. (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (5 éd., 337-360). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Scraton, S., & coll. (1999). « "It's Still a Man's Game?" The Experiences of Top-Level European Women Footballers ». *International Review for the Sociology of Sport*, 34(2), 99-111.
- Smith, B., & McGannon, K. (2017). Developing rigor in qualitative research: problems and opportunities within sport and exercise psychology. *International Review of Sport and Exercise Psychology*, 11(1), pp.101-121.
- Stevens, J. (2006). «Women's hockey in Canada: After the "gold rush" » dans Whitson D. et Gruneau R. (dir.), *Artificial Ice: Hockey, Culture, and Commerce* (85–91). Toronto: Braodview Press.
- Theberge, N. (2000). *Higher goals: Women's ice hockey and the politics of gender*. Albany, NY: State University of New York Press.
- Theberge, N. (2000). « Gender and sport » dans Coakley, J. et Dunning, E (dir.). *Handbook of sports studies* (322-333). London: Sage.
- Theberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, 27(1), pp.105–116.
- Theberge, N. (1989). « Women's Athletics and the Myth of Female Frailty » dans Freeman, J. (dir.) *Women: A Feminist Perspective* (4 éd., 507-521). Mountain View: Mayfield.
- Thompson, L. (1991). Family work: women's sense of fairness. *Journal of Family Issues*, 12(2), pp.181-196.
- Tremblay, D.-G. (2003). Articulation emploi-famille : les usages du temps chez les pères et les mères. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), pp.76-93.
- Tuggle, C. A., & Owen, A. (1999). A descriptive analysis of NBC's coverage of centennial Olympics: "The Games of the Women"? *Journal of Sport and Social Issues*, 23(2), pp.171-182.

- Turcotte, D. (2000). « Le processus de recherche sociale » dans Mayer, R. et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 39-68). Montréal: Chenelière Éducation.
- Vincent, J. (2004). Game, Sex, and Match: The Construction of Gender in British Newspaper Coverage of the 2000 Wimbledon Championships. *Sociology of Sport Journal*, 21, pp.435-456.
- Weaving, C., & Roberts, S. (2012). Checking In: An Analysis of the (Lack of) Body Checking in Women's Ice Hockey. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 83(3), pp.470-478.
- Wensing, E., & Bruce, T. (2003). Bending the rules: Media representations of gender during an international sporting event. *International Review for the Sociology of Sport*, 38(4), pp.387-396.
- Whitson, D. (1994). « The Embodiment of Gender: Discipline, Domination and Empowerment » dans S. Birrell, & C. L. Cole (dir.), *Women, Sport and Culture*. (353-372). Champaign, IL : Human Kinetics.

ANNEXE-A LETTRE DE RECRUTEMENT

Titre du projet : Les défis des femmes pratiquant le hockey sur glace.

Bonjour,

Dans le cadre de ma maîtrise en service social à l'université d'Ottawa, je fais une recherche sur l'expérience des femmes qui jouent au hockey depuis au moins 8 ans au sein d'équipes compétitives ou récréatives. Je cherche cinq femmes intéressées à participer à une entrevue d'environ une heure et demie lors de laquelle vous aurez à répondre à des questions en lien avec votre expérience en tant que femme pratiquant le hockey. Ces entrevues seront enregistrées à des fins de retranscription et seront gardées sous clé.

Cette participation à la recherche est volontaire et non rémunérée. Il n'y aura aucun impact, aucun avantage ou désavantage à accepter ou refuser cette invitation à participer à la recherche. Vous pouvez aussi vous retirer du projet même après avoir accepté l'offre ou durant le déroulement de l'entrevue.

Si vous souhaitez participer à cette étude, je vous invite à répondre à ce courriel. Compte tenu des contraintes de temps et de contenu de ma recherche, je ne pourrai faire des entrevues qu'avec cinq personnes. Je fixerai donc des rencontres avec les cinq premières personnes qui accepteront cette invitation.

Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous porterez à ce courriel.

Amélie Lorrain, TS
Étudiante à la maîtrise à l'École de service social de l'Université d'Ottawa

Courriel: alorr104@uottawa.ca

ANNEXE B- GRILLE D'ENTREVUE



Défis des femmes pratiquant le hockey sur glace.

Accueil et présentation de la recherche

- Remerciements pour la participation de la répondante ;
- Présentation des objectifs de la recherche;
- Insister sur l'expérience et la parole de la répondante;
- Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses;
- Confidentialité assurée et enregistrement sur support magnétique;
- Questions éventuelles.

Questions de l'entrevue

1. Qu'est-ce qui t'a donné le goût de jouer au hockey?
2. Quels défis as-tu rencontrés depuis le début de ta carrière? Sur la glace ? En dehors?
3. Qu'est-ce que le hockey t'a enseigné?
4. Quel bilan fais-tu de la place des femmes dans ce sport aujourd'hui?
5. Si tu étais la présidente de Hockey Canada, que ferais-tu pour le hockey féminin?
6. Si tu as ou avais une fille qui te demandait de jouer au hockey, quelles seraient tes recommandations?

Clôture de l'entrevue

- Questions, oublis;
- Remerciements;
- Retour sur le déroulement de l'entrevue;
- Question que la personne aurait voulu qu'on lui pose.

ANNEXE C-CERTIFICAT D'APPROBATION DÉONTOLOGIQUE

Numéro de dossier: 11-17-02

Date (mm/jj/aaaa): 12/19/2017



Université d'Ottawa **University of Ottawa**
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Nicolas	Moreau	Sciences sociales / Service social	Superviseur
Amélie	Lorrain	Sciences sociales / Service social	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 11-17-02

Type du projet: Mémoire de maîtrise

Titre: Les défis des femmes pratiquant le hockey sur glace

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
12/19/2017	12/18/2018	Approbation

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

1

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada
(613) 562-5387 • Téléc./Fax (613) 562-5338

www.recherche.uottawa.ca/deontologie/ www.research.uottawa.ca/ethics/



Université d'Ottawa **University of Ottawa**
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout événement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Veuillez soumettre un rapport annuel au Bureau d'éthique quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de renouveler de l'approbation éthique. Afin de fermer le dossier, un rapport final doit être soumis. Ces documents sont disponibles en ligne au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou par écrit à: ethique@uOttawa.ca.

Signature:

Riana Marcotte
Responsable d'éthique en recherche
Pour Barbara Graves, Présidente du CÉR en Sciences sociales et humanités

ANNEXE D- FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement : Les défis des femmes jouant au hockey.

Vous êtes invitées à participer à un projet de recherche. Le présent document vous renseigne sur les modalités de celui-ci. S'il y a des mots ou des paragraphes que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Pour que vous puissiez participer à ce projet de recherche, vous devez signer le consentement à la fin de ce document en deux exemplaires. Vous pouvez garder une copie.

Titre de la recherche

Les défis des femmes jouant au hockey sur glace.

Chercheur responsable du projet

La chercheuse responsable du projet est Amélie Lorrain, étudiante à la maîtrise à l'École de service social de l'université d'Ottawa. Cette recherche est effectuée sous la supervision de Nicolas Moreau, Ph.D, professeur agrégé à l'École de service social de l'Université d'Ottawa. Vous pouvez rejoindre Amélie Lorrain par téléphone au 819-712-3054 ou Nicolas Moreau au 613-562-5800 poste 3556, pour toute information supplémentaire ou tout problème relié au projet de recherche.

Objectifs du projet

Cette étude a pour double objectif : 1) de rendre compte des défis des femmes jouant au hockey et 2) d'émettre des pistes d'action pour améliorer l'accès des femmes aux sports.

Raison et nature de la participation

Ce projet s'intéresse à votre expérience en tant que femme jouant au hockey depuis au moins 8 ans au sein d'équipes récréatives ou compétitives. Afin de rendre compte de votre vécu, vous êtes invitées à participer à un entretien individuel d'environ une heure et demie lors duquel vous aurez à répondre à des questions en lien avec votre expérience de joueuse. L'entretien sera enregistré (audio) à des fins de retranscription fidèle.

Droit de retrait sans préjudice de la participation

Il est entendu que votre participation à ce projet de recherche est tout à fait volontaire et que vous restez libre, à tout moment, de mettre fin à votre participation sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Advenant une volonté de votre part de vous retirer de l'étude à la suite de l'entrevue, l'option de retirer vos données vous sera proposée.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, certaines informations vous concernant seront recueillies par la chercheuse responsable notamment les enregistrements audio de vos entrevues. Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, le dossier concernant ces informations sera identifié uniquement par un code numérique. La correspondance entre le code et le nom des participantes sera conservée, sous clé, dans le bureau du directeur de maîtrise (Nicolas Moreau). Les fichiers audios seront gardés en lieu sûr, sous clé, et détruits 5 ans après la fin de cette recherche. Les transcriptions seront dénominalisées, protégées d'un mot de passe et toute information permettant de vous identifier sera retranchée.

Résultats de la recherche et publication

Les données seront uniquement utilisées à des fins de recherche dans le but de répondre aux objectifs décrits dans ce formulaire de consentement. La recherche fera l'objet de conférences et de publications dans les revues scientifiques et professionnelles. Les résultats seront présentés anonymement (utilisation de noms fictifs) par défaut. Cependant, si vous désirez que votre nom soit explicitement mentionné dans le cadre de conférences ou de publications scientifiques, merci de cocher la case ci-dessous.

Je désire que mon nom soit explicitement mentionné lors de conférences ou dans des publications scientifiques.

Oui Non

Surveillance des aspects éthiques

Le comité d'éthique de l'Université d'Ottawa a approuvé les aspects éthiques de ce projet de recherche. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire de consentement, ainsi qu'au protocole de recherche.

Vous pouvez parler de tout problème éthique concernant les conditions dans lesquelles s'est déroulée votre participation à ce projet au Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche, au 613-562-5387 ou [éthique@uottawa.ca](mailto:ethique@uottawa.ca).

Consentement libre et éclairé

Je, _____ (nom en lettres moulées),
déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet. J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu à ma satisfaction.

Par la présente, j'accepte de participer librement au projet

Signature: _____

Fait à _____ (lieu), le _____ 20__.

Déclaration du responsable de l'obtention du consentement

Je, _____, certifie avoir expliqué à la participante les termes du présent formulaire, avoir répondu aux questions qu'elle m'a posées à cet égard et lui avoir clairement indiqué qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus. Je m'engage à garantir le respect des objectifs de l'étude et à respecter la confidentialité.

Signature : _____

Fait à _____ (lieu), le _____ 20__.